



Commune
de
FAA'A

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2023

ARRIVÉE LE
11 JUL. 2023

DELIBERATION N° 26/2023

Approuvant les rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité
des services publics de l'eau potable et des déchets

Date de convocation :
21 juin 2023

Date d'Affichage :
21 juin 2023

Date de séance :
27 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 25
PROCURATIONS : .. 06
VOTANTS : 31
POUR : 31
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le mardi 27 juin 2023 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Premier Adjoint, Robert MAKER, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
MAKER Robert	X		
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma			O. TOKORAGI
CERAN-JERUSALEM André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline	X		
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
CHIN FOO Rosina	X		
MAI Gérard	X		
HATETE ép TAHARAGI Linda	X		
APUARIII Léon	X		
LO Tai Chan	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena	X		
SANFORD Vetea	X		
TOKORAGI Ole	X		
PURENI Tunui	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
PEDRON Michel	X		
ATEO Pura	X		
RICHMOND Maruia			T. GRAND-PITTMAN
PATU Kalina			R. TERIITEHAU
KAIMUKO Tehaatokoau			T. PURENI
VAHINE Théodora			P. ATEO
CROLAS ép SACHET Isabelle		X	
FAATAU Luc	X		
BOUISSOU Jean-Christophe			L. FAATAU
TUPANA Moihara		X	
TARAHU-ATUAHIVA Teura		X	
TEUIRA Jean-Paul	X		



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 25, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Tetuahau TEMARU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Michel PEDRON a ensuite exposé à l'assemblée que :

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du CGCT, les communes doivent approuver les rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) de l'eau potable, des déchets et de l'assainissement avant le 30 juin de l'année n+1.

Ces rapports sont essentiellement destinés à l'information des usagers et doivent comprendre une liste d'indicateurs définis dans les arrêtés n°141/DIPAC du 26 mars 2010, n°346/DIPAC du 28 mai 2010 et n°667/DIPAC du 11 mai 2011. Les données sont principalement d'ordre technique et financier.

Conformément à l'avis favorable du conseil d'exploitation du 6 juin 2023, il vous est proposé d'approuver les RPQS 2022 pour l'eau potable et les déchets. C'est l'objet du projet de délibération ci-après.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Michel PEDRON :

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;

Vu les délibérations n°61/2022 et n°62/2022 du 13 décembre 2022 adoptant les budgets annexes Eau et Déchets de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2023 modifiés par délibérations n°2/2023 du 7 mars 2023, n°3/2023 du 25 avril 2023 et n°24/2023 du 27 juin 2023 ;

Vu les délibérations n°22/2023 et n°23/2023 du 27 juin 2023 approuvant les comptes administratifs et les comptes de gestion arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2022 des budgets annexes Eau et Déchets ;

Vu les rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et des déchets et l'avis du conseil d'exploitation du 6 juin 2023 ;

Dans sa séance du 27 juin 2023 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Les rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et des déchets sont approuvés.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 27 juin 2023.

Le Secrétaire de Séance,



Tetuahau TEMARU



Le Président de Séance,



Robert MAKER

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le 03 JUIL. 2023 et publié le 03 JUIL. 2023



Eau Potable

Rapport sur le Prix et la qualité de Service

ARRETE n°141 DIPAC du 26 mars 2010 relatif aux indicateurs techniques et financiers obligatoires

Exercice 2022

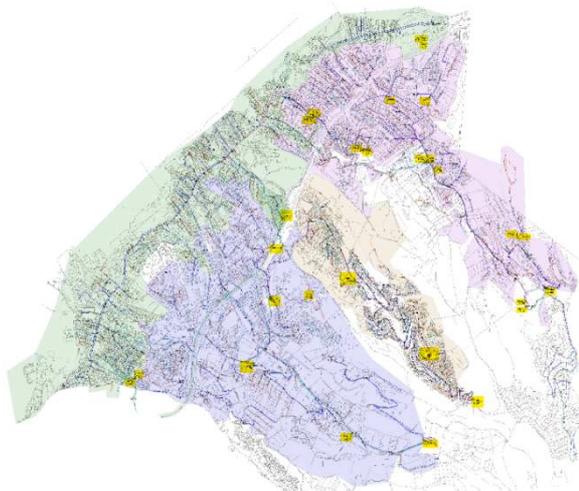
Le rapport annuel 2022 sur l'eau potable

Table des matières

A. GENERALITES.....	2
1 La présentation géographique.....	2
2 Les axes stratégiques	2
2.1 Les efforts d'optimisation du service	2
2.2 Le plan de sensibilisation à une consommation responsable.....	3
3 La présentation du SPIC Eau.....	3
3.1 Les missions du service.....	3
3.2 Les agents du service.....	3
B. LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
1 Le mode de gestion du service.....	4
2 Le nombre d'abonnés et d'abonnements annuels.....	4
3 Les volumes produits, distribués et consommés au cours de l'exercice.....	4
4 Le linéaire de réseaux de desserte.....	5
5 Les interventions du service	5
C. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	6
1 Les données relatives à la qualité des eaux distribuées	6
2 L'indice de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux.....	6
3 Le rendement du réseau de distribution	7
4 L'indice linéaire des volumes non comptés	7
5 L'indice linéaire de perte en réseau	7
6 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	8
7 L'indice d'avancement de la protection des ressources en eau	8
8 Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé	9
9 Délai d'ouverture de branchement nouvel abonné	9
D. LA TARIFICATION DE L'EAU ET LES FINANCES DU SERVICE	10
1 La présentation générale des modalités de tarification du service.....	10
1.1 La redevance depuis 1979.....	11
1.2 Les modalités de paiement des redevances	11
2 La présentation des factures d'eau	11
3 Les montants des recettes liées à la facturation du service eau	13
3.1 Les recettes liées à la facturation de l'eau	13
3.2 Les recettes liées à l'exploitation (en FCP).....	13
E. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	15
1 Le taux de recouvrement depuis 2012	15
2 Les montants financiers des travaux engagés.....	15

A. GENERALITES

1 La présentation géographique



- **Etendue communale** : 34,2 km²
- **Nombre d'habitants (recensement 2022)** : 29 506
- **Densité de population** : 879,9 hab/km²
- **Communes limitrophes** : Punaauia et Papeete
- **Infrastructures** : Aéroport
Hôtels Intercontinental et Hilton
- **Alimentation en eau** :
 - . **Punaruu** : syndicat intercommunal Te Oropaa
 - . **5 sites de forage** : Tarahu (2), Paroa (2), R0 (2), Tavararo (2) et Outumaoro (1),
 - . **1 bassin** : Mumuvai
 - . **5 captages** : Tavararo, Mia, Vaitoetoe, Farerea, Papehonu,
 - . **1 source** : Mape fermée en août 2021
 - . **21 réservoirs de stockage** (de 250 à 1 700 m³).

2 Les axes stratégiques

Six axes stratégiques retenus par l'équipe municipale pour la mandature :

- ✓ Assurer la distribution de l'eau en continue,
- ✓ Maintenir l'eau potable à 100%,
- ✓ Veiller à conserver le montant de la redevance à un coût abordable,
- ✓ Optimiser la gestion du service eau pour tendre vers l'équilibre budgétaire,
- ✓ Améliorer le rendement du réseau de distribution,
- ✓ Améliorer la qualité du service et la relation client.

SDAEP 1 : approuvé le 30 novembre 1998 (délibération n°20/1998) puis réactualisé le 23 juin 2015 (délibération n°508/2015).

SDAEP 2 : approuvé le 27 août 2019 (délibération n°997/2019).

Opérations réalisées en 2022 pour sécuriser l'approvisionnement de l'eau :

- ✓ Déviation de l'arrivée d'eau de Punaruu directement sur les réservoirs Socredo,
- ✓ Changement de 18 électropompes moins énergivores.

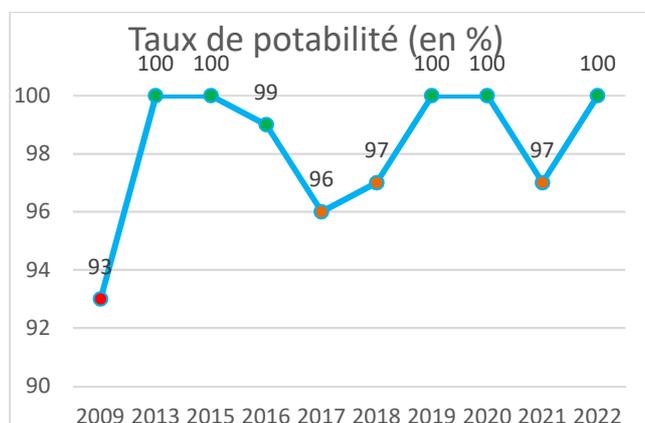
2.1 Les efforts d'optimisation du service

Exploitation des unités de traitement de l'eau :
Polynésienne des Eaux (2006 à 2022)

Contrôle qualité de l'eau : **CHSP et CAIRAP**

Les + : + Potabilité remontée à **100 %**,
+ Rendement du réseau à **60 %**,

Les - : - Absence d'apport d'eau de la Punaruu pendant 5 mois,
- Résiliation du marché de fourniture de plomberie en juillet 2022 pénalisant les interventions.



LA FACTURE ENERGETIQUE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Consommation EDT en Kwh	5 773 898	5 899 715	6 078 696	6 254 067	6 203 225	6 138 372
Différence en KWH	-904 438	125 817	178 981	175 371	-50 842	-64 853
Prix du KWH en FCP	30	31	32	32	33	35
Consommation EDT en FCP	170 404 422	183 190 481	196 534 715	200 064 681	205 064 432	215 497 866
Différence de conso en FCP	-30 127 594	12 786 059	13 344 234	3 529 966	4 999 751	10 433 434

La consommation électrique a augmenté de 10 433 434 FCFP suite à l'augmentation générale des tarifs dans le monde avec une répercussion sur les tarifs pratiqués par EDT. Le tarif au kwh a donc augmenté contrairement à la consommation en kwh qui a diminué de 64 853 kwh malgré l'absence d'apport d'eau de la Punaruu en raison de la turbidité de l'eau.

Points importants à retenir :

- Pose des 18 électropompes moins énergivores pour sécuriser la production,
- Mise en place de la politique de rénovation du réseau AEP en régie,
- Retour à une potabilité à 100%.

Préconisations 2023 :

- Remettre en place tous les marchés : fourniture de plomberie, pose des 5400 compteurs, pose des 155 poteaux incendie et opérations ponctuelles sur le réseau AEP,
- Optimiser l'alimentation en eau des hauteurs de Pamatai suite à l'étude de renforcement réalisée par la Speed
- Poursuivre les travaux du SDAEP 2.

2.2 Le plan de sensibilisation à une consommation responsable

Les efforts de communication initiés en 2004, 2006 et 2011 pour sensibiliser la population à une consommation responsable, se poursuivent depuis 2018 par la diffusion des résultats du schéma directeur n°2, la communication sur le fonctionnement du SPIC Eau pour améliorer le rendement, la promotion des gestes pour éviter le gaspillage d'eau, les nombreuses publications sur la page Facebook Ville de Faa'a



3 La présentation du SPIC Eau

3.1 Les missions du service

Les missions du service sont la production (captage, forage), le traitement et la distribution de l'eau potable.

Les activités principales se déclinent comme suit :

- ✓ **Assurer la production et la distribution d'une eau de qualité 100% potable,**
- ✓ **Entretien des équipements et les canalisations de manière à maintenir un taux de rendement du réseau hydraulique au-dessus de 80%,**
- ✓ **Optimiser le fonctionnement du service pour obtenir l'équilibre budgétaire en 2024.**

3.2 Les agents du service

Le SPIC Eau est composé de 2 **cellules Production et Distribution** dont l'effectif a très peu évolué :

EFFECTIF / HEURES SUPPLEMENTAIRES	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'agents	20	19	17	18	19	20
Nombre d'heures supplémentaires	1 918	1 998	2 674	3 245	2 306	2 302
Coût des heures supplémentaires (en millions)			5 552		4 202	4 122

Contrairement aux années précédentes et en raison de leur statut (agents de droit privé), les agents du Spic Eau ont pu bénéficier des formations dispensées par des professionnels (EDT, Polynésienne des eaux...), via le CGF et dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service rendu aux administrés.

B. INDICATEURS TECHNIQUES

1 Le mode de gestion du service

Le mode de gestion retenu est la régie dotée d'une autonomie financière.

2 Le nombre d'abonnés et d'abonnements annuels

ANNEES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Nombre d'abonnés (Service Facturation)	6 009	6 045	6 155	6 116	6 214	6 262	
Abonnés avec compteur	4 362	4 325	4 240	3 996	4 372	4 389	
Abonnés au forfait	1 647	1 720	1 915	2 120	1 842	1 873	
Total redevance facturée (en MF)	229	204	179	178	200	246	
Demande de compteur via PC	Tout confondu	203	161	132	136	203	69
	Nouvelle construction	141	92	82	84	154	42

Actions à mettre en œuvre :

- ✓ Pose de 2500 compteurs auto relève (2023-2024),
- ✓ Rénovation des antennes vétustes et fuyardes,
- ✓ Construction d'un nouveau réservoir (Oscar 2),
- ✓ Mise en place d'une étude d'optimisation de la production et de la distribution en eau sur tout le territoire communal (Teroma Heiri, Saint-Hilaire et Puurai).

3 Les volumes produits, distribués et consommés au cours de l'exercice

Le service a 3 types de source de production :

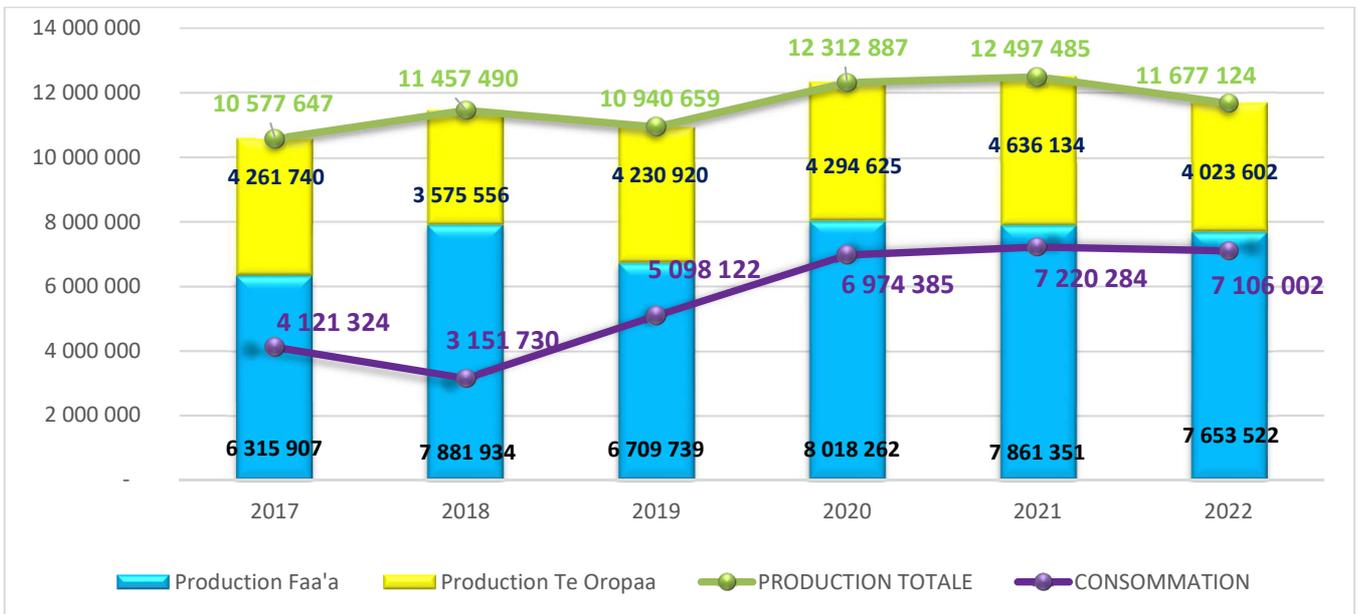
- **Les captages et les sources**
- **Les forages**
- **Le Syndicat Te Oropaa**

Le volume d'eau produit en 2022 de moins de 820 361 m³ par rapport à 2021 est réparti à 66 % (63 % en 2021) de volume produit par la commune contre 34 % pour Te Oropaa.

Préconisations :

- ✓ Identifier et résoudre la situation des gros consommateurs,
- ✓ Suivre les préconisations de la phase 3 du SDAEP

Sources / volumes		VOLUMES PRODUITS/DISTRIBUES et CONSOMMES					
		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Les captages et Source Mape (V1)	PRODUCTION	155 335	135 045	105 935	340 006	271 606	328 221
Les forages (V1)		6 160 572	7 746 889	6 603 804	7 678 256	7 589 745	7 325 301
TOTAL 1 (V1)		6 315 907	7 881 934	6 709 739	8 018 262	7 861 351	7 653 522
en %		60	69	61	65	63	66
Te Oropaa (V2)	PRODUCTION	4 261 740	3 575 556	4 230 920	4 294 625	4 636 134	4 023 602
TOTAL 2 (V2)		4 261 740	3 575 556	4 230 920	4 294 625	4 636 134	4 023 602
en %			40	31	39	35	37
Volume exporté (V3)	D	0	-	-	-	-	-
Volume distribué : TOTAL 1+2 (V1+V2=V4)		10 577 647	11 457 490	10 940 659	12 312 887	12 497 485	11 677 124
Volume perdu (V5)	CONSOMMATION	6 456 323	8 305 760	5 842 537	5 338 502	5 277 201	4 571 122
Volume consommé autorisé (V7+V8+V9=V6)		4 121 324	3 151 730	5 098 122	6 974 385	7 220 284	7 106 002
Volume au compteur (V7)		2 914 227	2 251 766	2 260 192	2 422 871	2 548 565	2 683 570
Volume consommé : Ecoles, Eglises, Temples, Maisons Paroissiales... (V7)		-	-	-	2 145 624	2 719 524	2 145 624
Volume au forfait (V8)		1 207 097	896 770	1 894 230	1 462 190	1 008 495	1 333 108
Volume Estimé Perdu (V8)		-	-	-	-	-	-
Volume du service (V9)		3 194	3 194	943 700	943 700	943 700	943 700



4 Le linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable qui était de 178,6 kms en 2020 (282,254 kms en 2021 : donnée erronée transmise par notre prestataire SIG) est passé à **240,119 kms** au 31 décembre 2022.

5 Les interventions du service

ANNEES	DEMANDES ET PLAINTES (nb)	REALISATIONS (nb)	RENDEMENT DU SERVICE
2017	1610	1521	94%
2018	1246	1118	90%
2019	1727	2402	139%
2020	1194	1204	101%
2021	952	931	98%
2022	1492	1030	69%

Le service termine l'année 2022 avec un taux de rendement des interventions de 69%. Cette baisse considérable est la conséquence d'un manque de moyens humains, matériels autant au niveau des pièces (marché de plomberie suspendu pendant 6 mois) qu'au niveau des véhicules (retard de réparation).

C. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le niveau de subventionnement et le degré de contribution des abonnés aux coûts du service de l'eau sont sans conteste les clés d'analyse de l'organisation et de la gestion des SPIC.

1 Les données relatives à la qualité des eaux distribuées

Le contrôle de la qualité des eaux distribuées est effectué par le CHSP qui depuis 2016, a déclaré l'eau de Faa'a potable.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nb prélèvements réalisés} - \text{nb de prélèvements non-conformes} \times 100}{\text{nb de prélèvements réalisés}}$$

Le taux de 100 % a été retrouvé en 2019 et 2020 pour malheureusement descendre à 97 % en 2021 suite à deux sites non conformes (affaires sociales et Farahei). Cette baisse est due au fait que le service d'hygiène n'a pas transmis les résultats à temps à la commune qui a également été mal conseillée par la Polynésienne des eaux. Pour l'année 2022, le taux de potabilité est remonté à 100 %.

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Potabilité	97%	97%	100%	100%	97%	100%

2 L'indice de la connaissance et de la gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note de 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des réseaux d'eau		Année				
		2018	2019	2020	2021	2022
0	Pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 %)				-	-
10	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte				8	8
20	Mise à jour du plan au moins annuelle				14	14
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :						
+10	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)				10	10
+10	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations				8	8
+10	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs, ...) et des servitudes				8	8
+10	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral				7	7
+10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)				10	10
+10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel (PPI) de renouvellement des branchements				10	10
+10	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement (PPI) des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)				10	10

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **85%**.

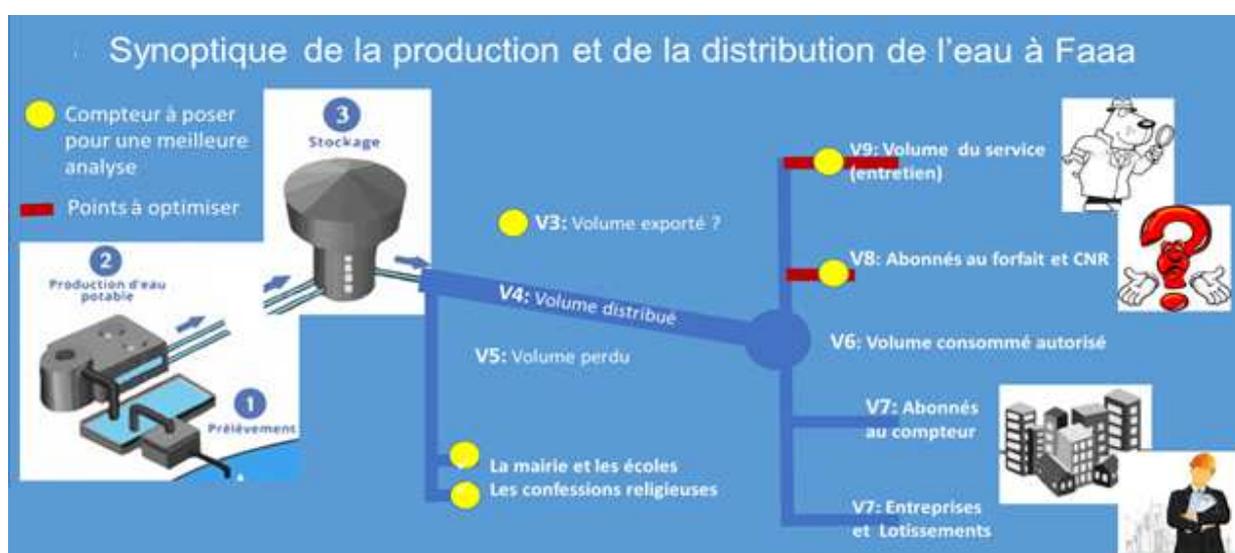
L'agent dédié au SIG formé en 2021 a pu poursuivre sa formation durant l'année 2022 ce qui a notamment permis l'optimisation des interventions du service.

3 Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution qui est de 60 % pour 2022 est calculé de la manière suivante :

$$\frac{7\,106\,002 \text{ (Volume total Consommé)}}{11\,677\,124 \text{ (Volume Total Mis en distribution)}} \times 100 = 60 \% \text{ (RENDEMENT)}$$

Volume d'eau en m ³	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produit et Distribué V4	10 577 647	11 457 490	10 940 659	12 312 887	12 497 485	11 677 124
Consommé au Compteur + forfait (FTR) V6	4 121 324	3 151 730	5 098 122	6 974 385	7 220 284	7 106 002
Rendement du réseau	41%	38%	47%	56%	58%	60%
Connaissance du réseau	20%	85%	85%	85%	85%	85%



4 L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part du volume d'eau mis en distribution non comptabilisé chez les abonnés. Exprimé en **m³.km.jour**, il est calculé de la manière suivante :

$$\text{Volume mis en distribution } V4 - \text{Volume comptabilisé } V7$$

Cet indice ne sera fiable que lorsque les volumes **V3 + V5 + V8 + V9** seront comptabilisés par des compteurs.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{11\,677\,124 (V4) - 4\,829\,194 (V7)}{365 \times 240,119 \text{ (linéaires de réseau de desserte)}} = 78,13 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

5 L'indice linéaire de perte en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Il est calculé comme suit :

$\frac{11\,677\,124 (V_4) - 7\,106\,002 (V_6)}{365 \times 240,119}$ (linéaires de réseau de desserte)	=	52,16 m ³ /km/jour
---	---	-------------------------------

Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- ✓ De la politique de maintenance et de renouvellement du réseau,
- ✓ Des actions à mener pour lutter contre les volumes détournés pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

6 Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau :

$\frac{20,633 + 25,633 + 4,032 + 2,137}{4 \times 240,119}$ ($L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}$) (linéaires de réseau de desserte en km)	X 100
--	-------

Le linéaire renouvelé inclut :

- ✓ les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que,
- ✓ les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Canalisations renouvelées	2014	2018	2019	2020	2021	2022
Mètres linéaires	Travaux axés sur CNR,	20 633	25 633		4 032	2 137
Taux moyen renouvellement réseaux eau potable	pose compteurs et entretien réseau	3,85 %			3,56 %	5,46 %

7 L'indice d'avancement de la protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Etudes environnementales et hydrogéologiques
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral -
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Les études environnementales et hydrogéologiques ont été fait par le LTPP (Laboratoire des Travaux Publics du Pays) dans le cadre de l'étude du périmètre de protection des captages.

Depuis 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est resté à 40 %. Les projets et dossiers de demande de financement n'ont toujours pas aboutis.

8 Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé

Une interruption de service non programmée est une coupure d'eau sur le réseau public pour laquelle les abonnés des quartiers environnants concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance (exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures).

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est de :

$$\frac{\text{Nb (nombre d'interruptions de service non-programmées)}}{6262 \text{ (nombre d'abonnés du service)}} \times 1000 = \text{nb \%}$$

COUPURE ou INCIDENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre Abonnés	6 025	6 009	6 045	6 155		6 214	6 262
Coupure non programmée (CNP) (heure)	2				1.5	221	
Coupure non programmée (nombre)	5				140	65	
Taux occurrence pour 1000 hab (CNP)	0,83	0,00			245	35,56%	
Coupure programmée pour travaux (CPT) (heure)	7				0.30	168	
Coupure programmée pour travaux (nombre)	10				29	38	57
Taux occurrence pour 1000 hab (CPT)	1,66	0,00			62	27,04%	

9 Délai d'ouverture de branchement nouvel abonné

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48 heures après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Le taux de respect de ce délai se calcule selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100 = 100\%$$

D. LA TARIFICATION DE L'EAU ET LES FINANCES DU SERVICE

1 La présentation générale des modalités de tarification du service

Toute facture d'eau comprend,

- ✓ un montant calculé en fonction du volume réellement consommé et peut comprendre,
- ✓ un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

Deux catégories de tarification au titre des redevances d'eau sont appliquées :

- ✓ **La tarification annuelle au forfait** (délibération n°84/2008) :

Cat.	Type	Sous cat.	S/N°	Désignation	Nouveau forfait
A	Maison d'habitation	1°	-	Par concession avec branchement d'eau	15 000
		2°	-	Par concession avec branchement d'eau équipée d'une piscine	75 000
B	Hôtel, Pension de famille	1°	a	Par chambre avec salle d'eau	13 500
			b	Par chambre sans salle d'eau	6 750
	Immeuble	2°	-	Par chambre, par appartement, par studio	19 500
	Atelier	3°	-	Atelier	51 000
	Commerces & industries	4°	a	Charcuterie - Cabinets médicaux - Crémeries - Débits de boissons - Dentistes - Magasins sans licence - Snack - Pâtisserie et Photographe - Pharmacie - Vente de vêtement - Savonnerie - Coiffeur - Forgeron - Salle de spectacle - Salon de coiffure - Bureau - Atelier divers - Garage - Agence - Auto banque - Station d'essence sans garage	69 000
b				Restaurant avec licence - Café restaurant - Restaurant simple - Magasin avec licence - Station d'essence avec garage - Plateforme de nettoyage - Poissonnerie - Boulangerie - Elevage - Plantations diverses - Bars restaurants - Entrepôt - Commerce - Industrie ou Restaurant disposant d'une piscine	102 000
c				Vente de "mitihue" ou de produits locaux	30 000
Autres établissements forfait minimum et surplus au compteur	5°	A	Super marché et grands magasins au-dessus de 200 m2 avec frigorifiques (forfait de 4 000 m3)	345 000	
			b	Cliniques privées (forfait de 4 000 m3)	345 000
			c	Frigorifiques (forfait de 4 000 m3)	345 000
			d	Compagnies pétrolières (forfait de 4 000 m3)	345 000
			e	Usines à glace et blanchisserie (forfait de 1 200 m3)	103 500
			f	Usines d'eau gazeuse (forfait de 100 000 m3)	8 625 000
			g	Brasserie (forfait de 100 000 m3)	8 625 000
			h	Gendarmerie nationale (forfait de 40 000 m3)	3 450 000
			i	BA190/Aéroport militaire (forfait de 150 000 m3)	12 937 500
			j	Centre pénitentiaire (forfait de 100 000 m3)	8 625 000
			k	Parcs à poissons et bassins d'eau (forfait de 1 200 m3)	103 500
			l	Hôtel Intercontinental (forfait de 24 000 m3)	2 070 000
			m	Chantiers de construction d'immeuble (forfait de 1200 m3)	103 500
			n	Stations d'épuration (forfait de 1 200 m3)	103 500
o	Lotissements privés (forfait de 1 200 m3)	103 500			
p	Cimetière de l'Uranie (forfait de 4 000 m3)	345 000			

- ✓ **La tarification au volume**, en vigueur depuis le 1er janvier 2011 (délibération n°37/2010) :

Type	Désignation	Forfait mensuel
Prime fixe	Diamètre du branchement compris entre 15 et 20 mm	200 FCFP
	Diamètre du branchement compris entre 21 et 40 mm	800 FCFP
	Diamètre du branchement supérieur à 40 mm	3 200 FCFP
Tarif par tranche (N : nb appartement ou maisons individuelles)	De 0 à N x 30 m3 par mois	35/m3
	De N x 31 m3 à N x 60 m3 par mois	70/m3
	Au-delà de N x 61 m3 par mois	140/m3

Les frais d'accès au service et autres prestations (délibération n°37/2010) :

Désignation		Farif en FCP HT
1	Frais de fermeture et de réouverture d'un branchement	1 000
2	Frais de mise en service par branchement sur :	
2.1	Diam DN 15 (1/2 pouce)	5 000
2.2	Diam DN 20 (3/4 pouce)	7 000
2.3	Diam DN 25 (1 pouce)	30 000
2.4	Diam DN 33 (1 ¼ pouces)	34 500
2.5	Diam DN 40 (1 ½ pouces)	37 500
2.6	Diam DN 50 (2 pouces)	52 500
2.7	Diam DN 60 (2 ½ pouces)	60 000
2.8	Diam DN 80 (3 pouces)	75 000
2.9	Diam DN 100 (4 pouces)	90 000

Délibérations fixant les tarifs et autres prestations facturées aux abonnés

Délibération	Application
N°16/1998 du 30 nov 1998 autorisant le recouvrement de recettes pour travaux en cession pour branchement d'eau	Janv 99
N°37/2009 du 15 juin 2009 fixant le tarif de la redevance pour concession d'eau au titre des manifestations événementielles	Juin 09
N°84/2008 du 22 déc 2008 fixant le tarif des redevances pour concession d'eau	Janv 09
N°37/2010 du 22 juin 2010 fixant à nouveau la tarification de l'eau	Janv 11
N°38/2010 du 22 juin 2010 approuvant le nouveau règlement du service Eau	Janv 11

1.1 La redevance depuis 1979

ANNEES	1979	1984	1990	1992	1998	2009	2011			
TYPE DE FACTURATION	au forfait						au forfait	au compteur		
								0 à 30 m3/mois	31 à 60 m3/mois	plus de 60 m3/mois
TARIF	3 000	5 000	6 250	7 800	10 000	15 000	15 000			
TRANCHES TARIFAIRES								35 F/m3	70 F/m3	140 F/m3
AUGMENTATION		67%	25%	24,80%	28,20%	50%				

1.2 Les modalités de paiement des redevances

Le règlement des redevances peut être effectué en espèces, par chèque, par virement bancaire et depuis juillet 2019, par carte bancaire (Socredo, Banque de Tahiti, Banque de Polynésie, CCP et les cartes internationales Visa, Mastercard, Union Pay sauf l'Amex (juillet 2019), par paiement en ligne sur www.faaa.pf (juillet 2020) et le prélèvement automatique (2022).



2 La présentation des factures d'eau

Les factures d'eau sont décrites ci-dessous suivant les modalités de tarification susvisées pour une consommation d'un ménage.

- ✓ **Facture calculée au 1^{er} janvier sur un tarif au volume :**

Horaires d'ouverture :
 Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30
 Vendredi : 7h30 à 14h30
 Boîte aux lettres :
 Lundi à Samedi : 6h00 à 18h00

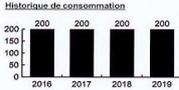
Destinataire de la facture
 SPIC EAU
 FAAA
 98704 FAA'A

NT 007054
 TVA NON APPLICABLE

Facture n° 2019-2 / 10300 du 01/02/2020

Eau
 Consommation du 01/07/2019 au 31/12/2019
 Partie fixe du 01/07/2019 au 31/12/2019

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Votre consommation d'eau	200 m³	
Prix du litre d'eau : 0,04730 FCP		
Abonnement	2 400,00	Montants
Consommation	7 000,00	Montants
Total de la facture		9 400,00



Montant total à payer avant le 02/03/2020 : 9 400,00 FCP
 Solde restant dû des factures précédentes : 137 000,00 FCP

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement

Emetteur : MAIRIE DE FAA'A
 Références : EAU
 Etablissement : DL
 N° codique : Nature du rôle : 1
 N° contrat : 7486
 N° facture : 10300 3
 Exercice : 2019
 Date facture : 01/02/2020
 Montant : 9 400,00 FCP

à retourner à l'adresse ci-dessous
 REGIE - MAIRIE DE FAA'A
 BP 60002
 FAA'A CENTRE
 98702 FAA'A

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Facture n° 2019-2 / 10300 du 01/02/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	Ancien index	Index déposé	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m ³
4021	008	15	31/12/2019	800			1000	200
Consommation totale relevée								200
Détail de votre facture								200
Consommation facturée (m3)								200
Distribution de l'eau								
Abonnement Eau			12 mois	200,00000				2 400,00
Eau			200 m ³	35,00000				7 000,00
Total de votre facture								9 400,00
Montant total à payer								9 400,00

POUR PAYER VOTRE TAXE

- MODALITE DE PAIEMENT :**
- A la règle de la commune : paiement en espèces ou par chèque, une quittance vous sera remise immédiatement.
 - A la boîte aux lettres située près de l'entrée principale du Faa'a : paiement par chèque établi à l'ordre du « Régisseur d'avances et de recettes de la commune de Faa'a » accompagné du talon de votre facture. Une quittance vous sera renvoyée par courrier.
 - A votre banque : par virement au compte CCP de la Commune de Faa'a : RIP 14168 0001 9024406F068 59 en précisant votre n° de contrat.
 - Au Trésor Public : paiement en espèces ou par chèque, une quittance vous sera remise immédiatement.

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ET APPORTER DES MODIFICATIONS VOUS CONCERNANT :
 Adressez-vous à la Mairie de Faa'a auprès du service Facturation, Taxes et Recouvrement.

NO TE AIFAU'ITA 'OE TUTE

FAANAHORAA NO TE 'AIFAURAA :

- No te 'aifuraa a la 'oe mau tute i le fare oie : 'aifuru mo'i aore ra 'aifuru para'u mo'i, e hoto'a hia atu i le ho'e para'u pe'era.
- I le 'aifuru oie, e vai nei tototi le fa'a o le fare oie : 'aifuru para'u mo'i, a h'u mai i h'i i le 'oa a le Régisseur d'avances et de recettes de la commune de Faa'a » apiti hia i le 'oe para'u tute'a. E fa'ata'e hia i le ho'e para'u pe'era.
- No te 'aifuru i le fare mo'i, 'aifuru mai le ho'e tute'a i loto i le va'a'a mo'i fare rata a le 'oie : RIP 14168 0001 9024406F068 59. A tu' u mai le numera tai iape'oha i h'i i le para'u tute'a.
- No te 'aifuru i le fare mo'i a le fa'a : 'aifuru mo'i aore ra 'aifuru para'u mo'i, e hoto'a hia atu i le ho'e para'u pe'era.

NO TE MAU HA'AMARAMARAMARA'A E TE MAU HA'APAPURA'A.
 A ha'e mai i le Faa'a 'oie, i le paa' o'iepa no te mau tute. Tei la ratu te fa'aiti'afuraa i le mau ha'e.

✓ **Facture calculée au 1^{er} janvier sur un tarif au forfait annuel :**

Horaires d'ouverture :
 Lundi à Jeudi : 7h30 à 15h30
 Vendredi : 7h30 à 14h30
 Boîte aux lettres :
 Lundi à Samedi : 6h00 à 18h00

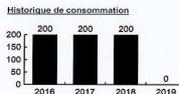
Destinataire de la facture
 SPIC EAU
 FAAA
 98704 FAA'A

NT 007054
 TVA NON APPLICABLE

Facture Réelle n° 2019- / 10299 du 01/08/2019

Eau
 Votre consommation d'eau

Voici la présentation simplifiée de votre facture		Détail au verso
Votre consommation d'eau	0 m³	
Valeur estimée		15 000,00
Total de la facture		15 000,00



Montant total à payer avant le 31/08/2019 : 15 000,00 FCP
 Solde restant dû des factures précédentes : 122 000,00 FCP

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement

Emetteur : MAIRIE DE FAA'A
 Références : EAU
 Etablissement : DL
 N° codique : Nature du rôle : 1
 N° contrat : 7486
 N° facture : 10299 1
 Exercice : 2019
 Date facture : 01/08/2019
 Montant : 15 000,00 FCP

à retourner à l'adresse ci-dessous
 REGIE - MAIRIE DE FAA'A
 BP 60002
 FAA'A CENTRE
 98702 FAA'A

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Facture Réelle n° 2019- / 10299 du 01/08/2019

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relève le	Ancien index	Index déposé	Index rempli	Nouvel index	Conso. en m ³
4021	008	15					0	0
Consommation totale relevée								0
Consommation facturée (m3)								0
Détail de votre facture								
Distribution de l'eau								
Estimation eau					15 000,00000			15 000,00
Total de votre facture								15 000,00
Montant total à payer								15 000,00

POUR PAYER VOTRE TAXE

- MODALITE DE PAIEMENT :**
- A la règle de la commune : paiement en espèces ou par chèque, une quittance vous sera remise immédiatement.
 - A la boîte aux lettres située près de l'entrée principale du Faa'a : paiement par chèque établi à l'ordre du « Régisseur d'avances et de recettes de la commune de Faa'a » accompagné du talon de votre facture. Une quittance vous sera renvoyée par courrier.
 - A votre banque : par virement au compte CCP de la Commune de Faa'a : RIP 14168 0001 9024406F068 59 en précisant votre n° de contrat.
 - Au Trésor Public : paiement en espèces ou par chèque, une quittance vous sera remise immédiatement.

POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ET APPORTER DES MODIFICATIONS VOUS CONCERNANT :
 Adressez-vous à la Mairie de Faa'a auprès du service Facturation, Taxes et Recouvrement.

NO TE AIFAU'ITA 'OE TUTE

FAANAHORAA NO TE 'AIFAURAA :

- No te 'aifuraa a la 'oe mau tute i le fare oie : 'aifuru mo'i aore ra 'aifuru para'u mo'i, e hoto'a hia atu i le ho'e para'u pe'era.
- I le 'aifuru oie, e vai nei tototi le fa'a o le fare oie : 'aifuru para'u mo'i, a h'u mai i h'i i le 'oa a le Régisseur d'avances et de recettes de la commune de Faa'a » apiti hia i le 'oe para'u tute'a. E fa'ata'e hia i le ho'e para'u pe'era.
- No te 'aifuru i le fare mo'i, 'aifuru mai le ho'e tute'a i loto i le va'a'a mo'i fare rata a le 'oie : RIP 14168 0001 9024406F068 59. A tu' u mai le numera tai iape'oha i h'i i le para'u tute'a.
- No te 'aifuru i le fare mo'i a le fa'a : 'aifuru mo'i aore ra 'aifuru para'u mo'i, e hoto'a hia atu i le ho'e para'u pe'era.

NO TE MAU HA'AMARAMARAMARA'A E TE MAU HA'APAPURA'A.
 A ha'e mai i le Faa'a 'oie, i le paa' o'iepa no te mau tute. Tei la ratu te fa'aiti'afuraa i le mau ha'e.

3 Les montants des recettes liées à la facturation du service eau

3.1 Les recettes liées à la facturation de l'eau

ANNEES	2017	2018	2019	2020	2021	2022
NB D'ABONNES	6 009	6 045	6 155	6 116	6 214	6 262
MONTANT FACTURE en FCP	228 883 781	213 296 480	179 027 125	177 591 230	200 495 850	245 500 105

3.2 Les recettes et dépenses liées à l'exploitation (en FCP)

BUDGET ANNEXE EAU							
FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	Variation / N-1	
Recettes	447 063 715	425 978 754	439 446 505	515 540 925	786 018 615	270 477 690	52%
Produits des services	204 947 350	130 913 747	182 094 075	187 404 622	232 722 437	45 317 815	24%
Dotations et participations	3 583 837	0	4 980 000	0	1 188 000	1 188 000	-
Subventions exceptionnelles	238 532 528	295 065 007	251 755 844	324 718 085	551 923 794	227 205 709	70%
Atténuation de charges	0	0	616 586	518 218	184 384	-333 834	-64%
Différence sur réalisations négatives	0	0	0	2 900 000	0	-2 900 000	-1
Dépenses	447 063 715	442 749 998	446 718 127	491 498 059	786 018 615	294 520 556	60%
Charges à caractère général	241 674 024	262 401 415	270 533 605	299 306 844	284 103 393	-15 203 451	-5%
Charges de personnel	132 087 283	107 156 298	103 915 951	104 101 524	107 634 740	3 533 216	3%
Autres charges de gest° courante	50 496 635	61 006 362	51 864 355	48 112 300	54 176 000	6 063 700	13%
Charges financières	1 333 832	1 070 682	798 376	516 593	224 997	-291 596	-56%
Charges exceptionnelles	9 735 338	972 995	5 615 285	12 410 101	9 536 645	-2 873 456	-23%
Opérations d'ordre de transfert	11 736 603	10 142 246	13 990 555	27 050 697	27 490 597	439 900	2%
Dotation aux provisions	0	0	0	0	302 852 243	302 852 243	-
Résultat de fonctionnement	0	-16 771 244	-7 271 622	24 042 866	0	-24 042 866	-100%
INVESTISSEMENT	2018	2019	2020	2021	2022	Variation / N-1	
Recettes	41 936 503	65 081 645	256 632 544	150 487 227	170 608 949	20 121 722	13%
Onema Etudes mise à jour SDAEP2	0	0	0	0	8 755 677	8 755 677	-
FIP Etudes de renforcement de la production à Pamatai	0	0	0	0	786 480	786 480	-
FIP Acquisition 9 électropompes	0	0	0	0	3 378 458	3 378 458	-
DETR Etudes actions phase 1 SDAEP2	0	5 891 692	7 153 235	0	12 443 517	12 443 517	-
Opérations d'ordre de transfert	11 736 603	10 142 246	13 990 555	27 050 697	27 490 597	439 900	2%
Subvent° d'équipement versées	30 199 900	49 047 707	235 488 754	123 436 530	117 754 220	-5 682 310	-5%
Dépenses	37 762 206	62 764 855	243 586 516	77 872 928	170 608 949	92 736 021	119%
Emprunts	7 562 306	7 825 456	8 097 762	8 379 545	8 671 141	291 596	3%
Immobilisations incorporelles	8 669 227	1 612 662	879 437	1 194 369	3 819 232	2 624 863	220%
Immobilisations corporelles	4 912 542	38 293 396	234 609 317	65 399 014	121 739 366	56 340 352	86%
Acquisition 9 électropompes	0	0	0	0	19 989 444	19 989 444	-
Etudes actions phase 1 SDAEP2	16 618 131	15 033 341	0	0	9 362 806	9 362 806	-
Acquisition logiciel de gestion	0	0	0	0	7 026 960	7 026 960	-
Opérations d'ordre de transfert	0	0	0	2 900 000	0	-2 900 000	-100%
Solde d'investissement	4 174 297	2 316 790	13 046 028	72 614 299	0	-72 614 299	-100%
RECETTES TOTALES	489 000 218	491 060 399	696 079 049	666 028 152	956 627 564	290 599 412	43,6%
DEPENSES TOTALES	484 825 921	505 514 853	690 304 643	569 370 987	956 627 564	387 256 577	68%
SOLDE GENERAL	4 174 297	-14 454 454	5 774 406	96 657 165	0	-96 657 165	-100%

Au titre de l'exercice 2022, le montant annuel global des dépenses du service s'élève à 956,6 MF contre 569,4 MF en 2021, soit 387 MF et 68% de plus par rapport à 2021. Ce montant annuel se répartit entre les deux sections budgétaires de la manière suivante :

- 786 MF de charges d'exploitation, soit +52 MF par rapport à 2021 en raison notamment d'une provision constituée pour créances douteuses au titre des années 2012 à 2017 (303 MF), la contribution au syndicat de Te Oropa'a (54 MF, soit +13%), les charges de personnel (108 MF, soit +3%) suite notamment à la titularisation de 2 agents du SPIC, les frais de télécommunications (6 MF, soit +14%), les frais d'électricité (207 MF, soit +1%) et les dotations aux amortissements (27 MF, soit +2%) compte tenu de travaux de réseau d'eau et de matériels techniques et de transport réalisés en 2021, à contrario, les charges financières (224 997 FCFP, soit -56%) en raison du prêt contracté en 2013 auprès de la banque Socredo pour l'opération « Etudes et travaux AEP Tranche 3 » arrivé à terme, les charges exceptionnelles (9 MF, soit -23%) principalement en annulations de titres sur exercices antérieurs de redevances d'eau, les prestations externes (48 MF, soit -25%) notamment les contrats de prestations de service et d'entretien et réparation des terrains, de matériel roulant ainsi que les fournitures de petits équipements (17 MF, soit -21%).
- 171 MF de dépenses d'investissement, soit +20 MF et +13 % par rapport à 2021 et concernent, d'une part, le remboursement du capital des emprunts (9 MF), et d'autre part, des dépenses d'équipement (162 MF) dont :
 - les licences et logiciels (4 MF) : réalisation de vidéos au titre du plan de communication sur l'eau,
 - la fourniture et pose d'une canalisation en eau potable DN 300 entre le site Tarahu et le réservoir Socredo (53 MF),
 - les acquisitions d'outillage et équipement technique (dont 9 électropompes financées par la DETR), de matériel d'incendie, de matériel roulant et d'informatique (69 MF), l'acquisition de 9 électropompes financées par le FIP (20 MF) et l'acquisition d'un logiciel de gestion du SPIC (7 MF).

Les produits de gestion courante comprennent les postes suivants :

Produits de gestion courante	2018	2019	2020	2021	2022	Variation / n-1	
Redevances d'eau	204 448 805	129 964 247	181 551 423	186 623 890	231 472 304	44 848 414	24%
Travaux (branchements...)	498 545	949 500	542 652	780 732	1 250 133	469 401	60%
TOTAL	204 947 350	130 913 747	182 094 075	187 404 622	232 722 437	45 317 815	24%

RECouvreMENT	2018	2019	2020	2021	2022
Redevances encaissées durant l'année	99 447 531	85 370 702	109 261 997	110 797 513	125 453 915
%	58	67	60	55	51

Au 31 décembre 2022, le montant cumulé des impayés depuis la mise en place du budget annexe (2011) s'élève à 424 MF (contre 393 MF en 2021), soit 31 MF et 8 % de plus par rapport à 2021. Le total des impayés (de 1979 à 2022) s'élève à 731 MF contre 712 MF en 2021, soit 19 MF et 3 % de plus qu'en 2021, dont 13,8 MF de rôles 2022 au titre des redevables sans boîte postale pour la facturation du 2ème semestre 2021 et du 1er semestre 2022 .

E. LES INDICATEURS FINANCIERS

1 Le taux de recouvrement

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Total redevances facturées	213 296 480	179 027 125	177 591 230	200 495 850	245 500 105
RAR	99 447 531	85 370 702	75 819 591	89 698 337	122 711 827
Recouvrement	47%	48%	57%	55%	50%
Montant annuel redevance	Au volume entre 35 F/m ³ à 140 F/m ³				

2 Les montants financiers des travaux engagés

Les principales opérations d'INVESTISSEMENT réalisées et en cours de réalisation

Opérations prévues 2016	Réalisées	En cours
Acquisition de 48 membranes d'ultrafiltration à Teapiri	20 MF	
Achat de matériels divers (bureau, informatique, mobilier, et autres immob...) et matériels roulants	11 MF	10 MF
Frais d'études, de recherches et développements et logiciels	3 MF	6 MF
Etudes de mise en place d'une toiture de production solaire photovoltaïque à Mumuvai	3 MF	
Travaux de réseaux câblés et informatiques (liaison Prolan OPT)	1 MF	2 MF
Mise à jour SDAEP 2		32 MF
TOTAL	38 MF	50 MF

Opérations prévues 2017	Réalisées	En cours
Frais d'études, de recherches et développements et logiciels	10 MF	9 MF
Mise à jour SDAEP 2	8 MF	24 MF
Achat de matériels divers (bureau, informatique, mobilier, et autres immob...) et matériels roulants	7 MF	4 MF
Travaux sur réseaux et bâtiments	0 F	3 MF
Travaux de réseaux câblés et informatiques (liaison Prolan OPT)	0 F	2 MF
TOTAL	25 MF	42 MF

Opérations prévues 2018	Réalisées	En cours
Frais d'études, de recherches et développements et logiciels	8,7 MF	0,5 MF
Mise à jour SDAEP 2	16,6 MF	14,2 MF
Achat de matériels divers (bureau, informatique, autres immob...) et mat roulants	3,8 MF	24,7 MF
Travaux d'installation de capteur d'eau dans les stations, de branchement électrique, de remplacement de support H61 et d'achat d'outillage technique	1,1 MF	4,9 MF
Travaux sur réseaux câblés	0 F	2,0 MF
TOTAL	30,2 MF	46,3 MF

Opérations prévues 2019	Réalisées	En cours
Achat de matériels techniques et divers (bureau, informatique, mobilier, et autres immobilisations dont les 7 électropompes)	27 MF	35 MF
Mise à jour SDAEP 2	15 MF	
Rénovation de canalisation Mumuvai vers station Teapiri	9 MF	
Frais d'études, de recherches et développements et logiciels	2 MF	
Travaux sur réseaux et bâtiments	10 MF	
Rénovation de 7 poteaux d'incendie	1 MF	
Travaux de raccordement de la liaison Prolan (stations AVIVI et PUPURE)	1 MF	
Acquisition de vannes motorisées		53 MF
Réfection de canalisation d'eau route de Pamatai		44 MF
Fourniture et pose de géo membrane au bassin Mumuvai		25 MF
Fournitures et pose de 12 armoires et 2 TGBT		19 MF
TOTAL	55 MF	176 MF

Opérations prévues 2020	Réalisées	En cours
Travaux de canalisation DN 200 à Pamatai et de raccordement conduite PVC 75 en amont de RP18	53 MF	
Fourniture et pose de vannes motorisées	53 MF	
Achat de matériels techniques et divers (bureau, informatique, mobilier, et autres immobilisations dont les 9 électropompes)	40 MF	22 MF
Fourniture et pose d'hydro stabilisateurs et travaux connexes	39 MF	
Fourniture et pose de liner au bassin Mumuvai	26 MF	
Fourniture et pose de 12 armoires et de 2 TGBT	20 MF	
Travaux d'interconnexion des réseaux aroa Teapiri 2	2 MF	
Frais d'études et licences, logiciels	0,9 MF	
Installation de portail au-dessus de Pamatai Hills et pose de branchement électrique au bassin de refoulement Pupure	0,7 MF	
Fourniture et pose d'un système de contrôle à la décharge		12 MF
Achat de compteurs et d'équipements de réseau d'eau		12 MF
	235 MF	46 MF

Opérations prévues 2021	Réalisées	En cours
Aménagement d'un comptoir d'accueil au SPIC et d'un portail d'entrée station Tavararo	1,2 MF	
Achat de matériels de transport	14,3 MF	14,1 MF
Remplacement de conduite servitude Verotia 1	9,3 MF	
Achat de matériels techniques et divers (bureau, informatique, mobilier, et autres immobilisations dont les débitmètres)	13,1 MF	55,0 MF
Installation d'un système de contrôle d'accès aux sites de production d'eau	11,5 MF	
Fourniture et pose de 5 TGBT	6,9 MF	
Frais d'études et licences, logiciels	1,2 MF	1,9 MF
Fourniture et pose de 6 compteurs	9,0 MF	
Fourniture et pose de canalisation EP		42,9 MF
OP Fourniture et pose de 8 électropompes		19,8 MF
	66,5 MF	133,7 MF

Opérations prévues 2022	Réalisées	En cours
Fourniture et pose de canalisations DN 300	53 MF	
Acquisition de 18 électropompes	43 MF	
Fourniture et pose de compteurs d'eau	30 MF	3 MF
Achat de matériel de transport	14 MF	
Etudes relatives à la réalisation phase 1 SDAEP 2	9 MF	23 MF
Acquisition d'un logiciel de gestion SPIC EAU	7 MF	
Réalisation de vidéos pour le plan de communication sur l'eau	4 MF	
Achat de matériels techniques et divers (informatique, mobilier, et autres immobilisations dont écran numérique)	2 MF	
Etudes renforcement production en eau à PAMATAI		3 MF
	162 MF	29 MF

CONCLUSIONS

L'année 2022 a été marquée par :

Les points positifs :

- Le suivi et mise à jour du chiffrage des interventions grâce au SIG,
- La fourniture et la pose des compteurs à auto-relève,
- La mise en direct de l'arrivée de la Punaruu sur les réservoirs Socredo en gravitaire ce qui favorise l'économie en énergie électrique.

Les points négatifs :

- La suspension depuis juillet 2022, du marché de plomberie a occasionné un retard au niveau des délais d'intervention, l'augmentation des plaintes et l'insatisfaction des administrés,
- Le retard dans la réparation des véhicules de services ainsi que la non-concrétisation de l'achat de 2 véhicules de service qui pénalisent les équipes d'intervention et donc le bon fonctionnement du service.



Elimination des déchets

Rapport sur le Prix et la Qualité de Service

Arrêté n° 667 DIPAC du 11 mai 2011 relatif aux indicateurs techniques et financiers obligatoires

Exercice 2022

Sommaire

Introduction : présentation du service.....	3
<i>Contexte.....</i>	<i>3</i>
a) <i>Géographie physique</i>	<i>3</i>
b) <i>Données statistiques.....</i>	<i>3</i>
c) <i>Axes stratégiques.....</i>	<i>3</i>
<i>Missions</i>	<i>4</i>
<i>Moyens</i>	<i>4</i>
a) <i>Moyens humains</i>	<i>4</i>
b) <i>Moyens roulants et autres.....</i>	<i>5</i>
<i>Faits marquants</i>	<i>5</i>
A – INDICATEURS TECHNIQUES	6
I –Indicateurs relatifs à la collecte des déchets.....	6
1 - <i>Collecte des déchets provenant des ménages</i>	<i>6</i>
a) <i>Nombre d'habitants desservis</i>	<i>6</i>
b) <i>Fréquence de collecte.....</i>	<i>6</i>
c) <i>Nombre et localisation des déchetteries.....</i>	<i>6</i>
d) <i>Collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités</i>	<i>7</i>
2 - <i>Collecte des déchets ne provenant pas des ménages</i>	<i>9</i>
a) <i>Récapitulatif des tonnages enlevés</i>	<i>9</i>
b) <i>Evolution prévisible de l'organisation de la collecte.....</i>	<i>9</i>
II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets	10
1 - <i>Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement</i>	<i>10</i>
a) <i>Localisation des unités de traitement.....</i>	<i>10</i>
b) <i>Nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri par exemple).....</i>	<i>11</i>
c) <i>Capacité de ces unités.....</i>	<i>11</i>
d) <i>Tonnage traité dans l'année</i>	<i>12</i>
2 - <i>Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciable à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets</i>	<i>13</i>
B - INDICATEURS FINANCIERS.....	14
1 - <i>Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation.....)</i>	<i>14</i>
2 - <i>Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement.....</i>	<i>14</i>
3 - <i>Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette.....</i>	<i>18</i>
4 - <i>Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.....</i>	<i>18</i>
5 - <i>Autres indicateurs</i>	<i>18</i>
Conclusion : perspectives 2023	19

Introduction : présentation du service

Contexte

a) Géographie physique



Etendue communale : **34,2 km²**
Nombre d'habitants (2022) : **29 506**
Communes limitrophes : **Punaauia et Papeete**
Caractéristiques :

- **une plaine côtière restreinte**, fortement urbanisée et située en piémont de 4 planèzes (Pamatai, Puurai, Vaitea et Heiri).
- **une couverture montagneuse importante** avec la présence d'habitats et de lotissements localisés essentiellement en-dessous de la côte 350. Au-delà, la topographie et les conditions météorologiques défavorables rendent l'accès difficile avec des pentes supérieures à 30 %.

Quelques plateaux, Pamatai (590 m), Hauti (450 m), Teapiri (320 m) forment l'extrême limite des collines accessibles aux pentes relativement faibles (12% jusqu'à 300 m d'altitude).

b) Données statistiques (recensement ISPF)

	2002	2007	2012	2017	2021	2022	Variation	
Population totale	28 421	30 019	30 094	29 878	29 878	29 878	-	-
Population municipale (légale)	28 182	29 781	29 719	29 506	29 506	29 506	-	-
Logements	6 720	7 593	8 074	8 568	8 568	8 568	-	-
Résidences principales (RP)	6 296	6 934	7 261	7 495	7 495	7 495	-	-
Nb moyen d'habitants par RP	4,5	4,3	4,1	3,9	3,9	3,9	-	-

c) Axes stratégiques

Le service est toujours à la phase 1¹ du SVEDMA : réduction des déchets à la source, réemploi des déchets textiles et de certains encombrants et mise en place de points d'apport volontaire, valorisation des déchets verts en compost, valorisation des déchets ménagers spéciaux, du verre et des cannettes. Les opérations sont détaillées ci-après :

DESIGNATION	COUTS	Obs°
Acquisition de conteneurs individuels (CDP)	90 000 000	En cours
15 bornes à verre (fonds propres)	7 012 226	En cours
4 Bornes à textile (CDT)	2 777 112	En cours
15 Bornes à cannettes de 4m3 (CDT)	7 012 226	En cours
Construction atelier recyclage et réemploi des DEEE et mobiliers usagers (DIP)	-	En attente
Aménagement zone de broyage de déchets verts (fonds propres)	-	En régie
Acquisition véhicules de réserve (1 BOM 5m ³ et 12m ³ , 1 camion à benne 2m ³ , 1 camion à grappin 10m ³) (CDP)	90 000 000	Terminé
Etude de praticabilité des servitudes (FIP ETUDES)	10 335 990	Terminé
Acquisition bornes à DMS (8 col. piles, 3 bacs batteries, 3 bornes huile) (Pays)	-	Terminé
Broyeur horizontal polyvalent à végétaux	-	Non

Deux demandes de financement sont en cours d'instruction :

- Etudes pour la réhabilitation de la décharge contrôlée de Mumuvai² (Phase 1) pour un montant de 13,2 millions (FIP Etudes).

¹Adoptée par délibération n°650/2016 du 18 octobre 2016

²Délibération n°22/2022 du 5 juillet 2022

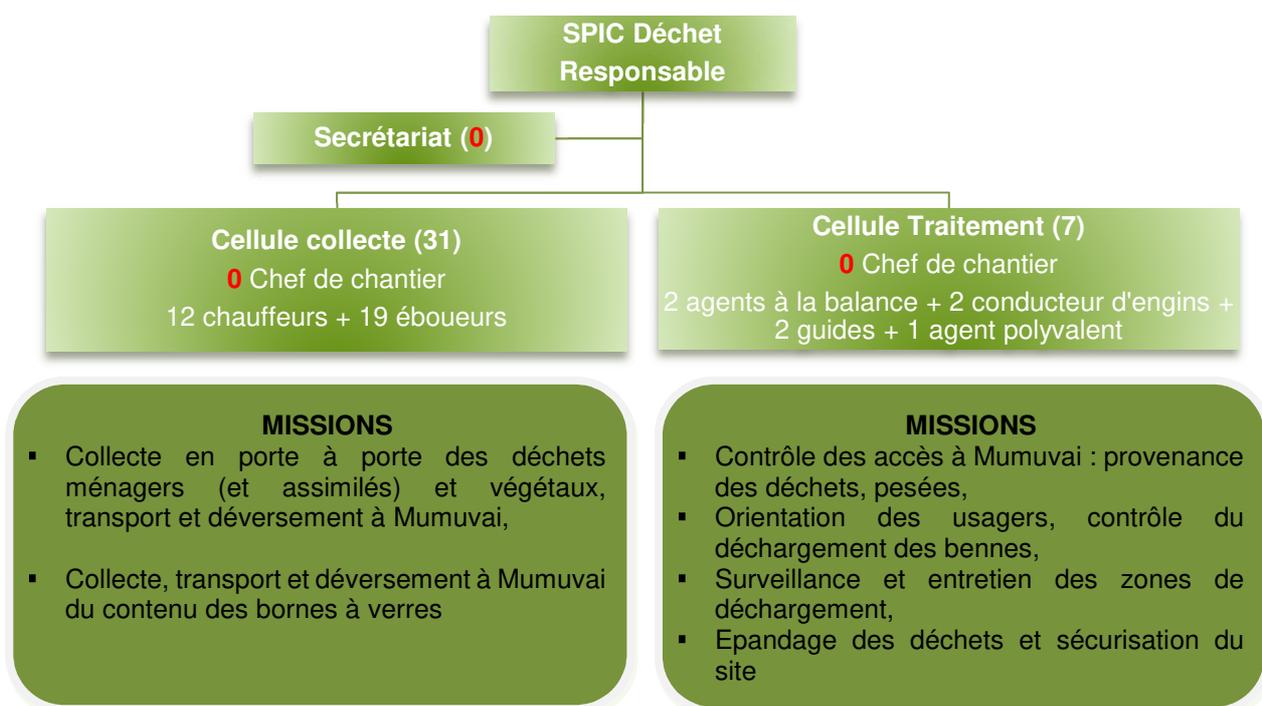
- Acquisition d'engins de collecte³ pour un montant total de 84 607 898 FTTC (2 camions BOM 5m3, 2 camions à benne 2m3 et 1 mini pelle-chargeuse) (CDT),

Missions

Exploité en régie dotée de la seule autonomie financière, il a pour mission la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux.

Le règlement du service⁴ définit les conditions et modalités suivant lesquelles le service de collecte et de traitement des déchets est assuré, ainsi que les règles de facturation afférentes.

Composé de 39 agents, le service est organisé comme suit :



Moyens

a) Moyens humains

Comme tous les ans, le service a accueilli des dispositifs précaires (CVD, CAE et stagiaires) pour occuper le poste d'agent administratif mais dont les contrats ont pris fin le 30 octobre 2022.

Un chauffeur a été recruté afin de remplacer l'ancien chef de chantier. Le SPIC attend également la nomination officielle d'un de ses chauffeurs en tant que chef d'équipe, poste vacant depuis décembre 2021.

EFFECTIFS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation	
PERMANENTS (CDI)	42	42	37	36	35	36	1	2,9%
TEMPORAIRES (CDD)	0	0	4	4	3	3	0	0,0%
Sous-total	42	42	41	40	38	39	1	2,6%
Main d'œuvre pénale	23	3	3	3	0	0	0	-
Travaux d'Intérêt Général	0	4	0	0	0	0	0	-
CDL/CAE/CVD	4	0	3	4	2	2	0	0,0%
Sous-total	27	7	6	7	2	2	0	0,00%
TOTAL	69	49	47	47	40	41	1	2,50%
Nombre total d'heures supplémentaires					1 348	1 010	-338	-25,07%
Coût des heures supplémentaires (en M.FCP)					2,142	1,397	-0,745	-34,78%

³Délibération n°49/2022 du 25 octobre 2022

⁴Délibération n°69/2011 du 28 octobre 2011

b) Moyens roulants et autres

Le Spic n'a enregistré aucune nouvelle acquisition de véhicule malgré l'inscription au budget de deux nouveaux véhicules de service (un pour la décharge et un pour la collecte).
Par ailleurs, plusieurs véhicules sont toujours en panne depuis plusieurs mois voire même années...

CAMION	Immatriculation	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Observations	Reste
BOM 5m ³	215396P, 208016P, 265816P	3	3	3	3	3	3	1 HS (208016P)	2
BOM 12m ³	197055P, 197056P, 220866P, 230332P 265817P, 266930P	3	1	3	3	6	6	3 HS (197055P, 197056P, 220866P)	3
Benne 2m ³	210977P	3	3	2	2	1	1	Pannes récurrentes	1
Benne 5m ³	151569P	0	7	3	3	1	1	En réparation	0
Benne 10m ³	264294P	-	-	-	1	1	1	-	1
Griffes 12m ³	196646P, 229782P 229783P, 229842P	4	4	4	4	4	4	3 en réparation (229782P, 229783P, 229842P)	1
Grappin 10m ³	268243P	-	-	-	-	1	1	-	1
Sous-Total		14	21	16	16	17	17	53 % en panne	9
Véhicule 4x4	151740P, 234504P	2	2	2	2	2	2	1 à remplacer	1
Broyeur	-	?	0	0	1	2	3	2 en réparation	1
Drague	325+336	2	2	2	2	2	2	1 à remplacer	1
Citerne	-	1	0	1	1	1	1	Sur remorque	1
Compacteur	-	-	-	-	1	1	1	-	1
TOTAL		19	25	21	23	25	26	46 % en panne	14
AUTRES									
Nettoyeur haute pression		1	0	0	1	1	1		
Aspirateur professionnel		1	0	0	-	1	1		
Extracteur injecteur		-	-	-	-	1	1		
Radio VHF		1	1	4	3	3	2		
Appareil photo numérique		1	0	0	0	0	0		
Portable mobile		-	-	-	5	5	5		
TOTAL		4	1	4	4	11	11		

Faits marquants

L'année 2022 a été marquée par :

- Les pannes récurrentes des camions entraînant une perturbation de la collecte des déchets.
- Les travaux toujours en cours relatifs au nouveau pont bascule et à la rénovation du conteneur destiné à accueillir les futurs bureaux de la décharge.
- L'absence d'un agent administratif titulaire voire de deux agents en vue de la classification ISO 9001.

A – Indicateurs techniques

I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

1 – Collecte des déchets provenant des ménages

a) Nombre d'habitants desservis en porte à porte et à des points de regroupement

Sur la base des résultats du recensement de 2022, notamment du nombre moyen de personnes par foyer, soit 4.1, et des 6408 abonnés domestiques enregistrés au service FTR en 2022, le service desservirait 26 273 habitants, soit 89 % de la population municipale, 672 habitants de plus qu'en 2020.

HABITANTS DESSERVIS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation	
Population municipale (a)	29 719	29 506	29 506	29 506	29 506	29 506	29 506	0	0%
Nb moyen d'habitants par RP (b)	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1	4,1	0	0%
Abonnés domestiques (c)	5 863	5 950	5 997	6 160	6 150	6 314	6 408	+94	+1.49%
Nb d'habitants desservis (d)⁽¹⁾	23 997	24 353	24 587	25 256	25 215	25 887	26 273	+672	+2,67%
% d'habitants desservis (e)⁽²⁾	81%	82%	83%	85%	85%	88%	89%	-	+1%
Nb d'habitants desservis en PAP									
Nb points de regroupement (PG)									
Habitants desservis aux PG									
Nb habitants non desservis	5 722	5 153	4 919	4 250	4 291	3 619	3 233	-386	-11,7%
Nb logements non desservis	1 398	1 257	1 200	1 037	1 047	883	788	-95	-11,8%

¹ Nombre estimé = (a) x (b)

² (e) = (d)/(a)

³ Non déterminé

Environ 11% (14% en 2021) de la population municipale soit 3 233 habitants (4 130 habitants en 2021), ne bénéficie toujours pas de la collecte des déchets en raison principalement de difficultés d'accès concernant les quartiers suivants : Hiupape, Te Niu Ti'a, Mumuvai Haut (terre AUBRY, MAI...), Mamaia (enlèvement des déchets par un prestataire privé), Bonnefin et Faugerat.

b) Fréquence de collecte

La collecte est assurée en porte à porte ou à des points de regroupement (verre), par des véhicules spécialisés dans toutes les voies praticables selon les fréquences suivantes :

	Lundi	Mardi	Merc	Jeudi	Vend	Sam	Equipements	Effectifs
Ordures ménagères	S1	S2	RT1 Ent ²	S1	S2	RT 1	5 BOM (2 de 5m ³ et 3 de 12m ³)	5 équipes de 3
Déchets verts Encombrants	X	X	X	X	X		1 camion grappin 12m ³ 2 camions benne 12 m ³ 1 camion benne 2m ³	1 équipe de 2 2 équipes de 2 1 équipe de 4
Carcasses	1 fois par mois minimum						Case + camion benne 12 m ³	2 chauffeurs
Verre	2 fois par mois						1 camion griffe	1 équipe de 2

¹ RT1 collectée tous les jours sauf le dimanche

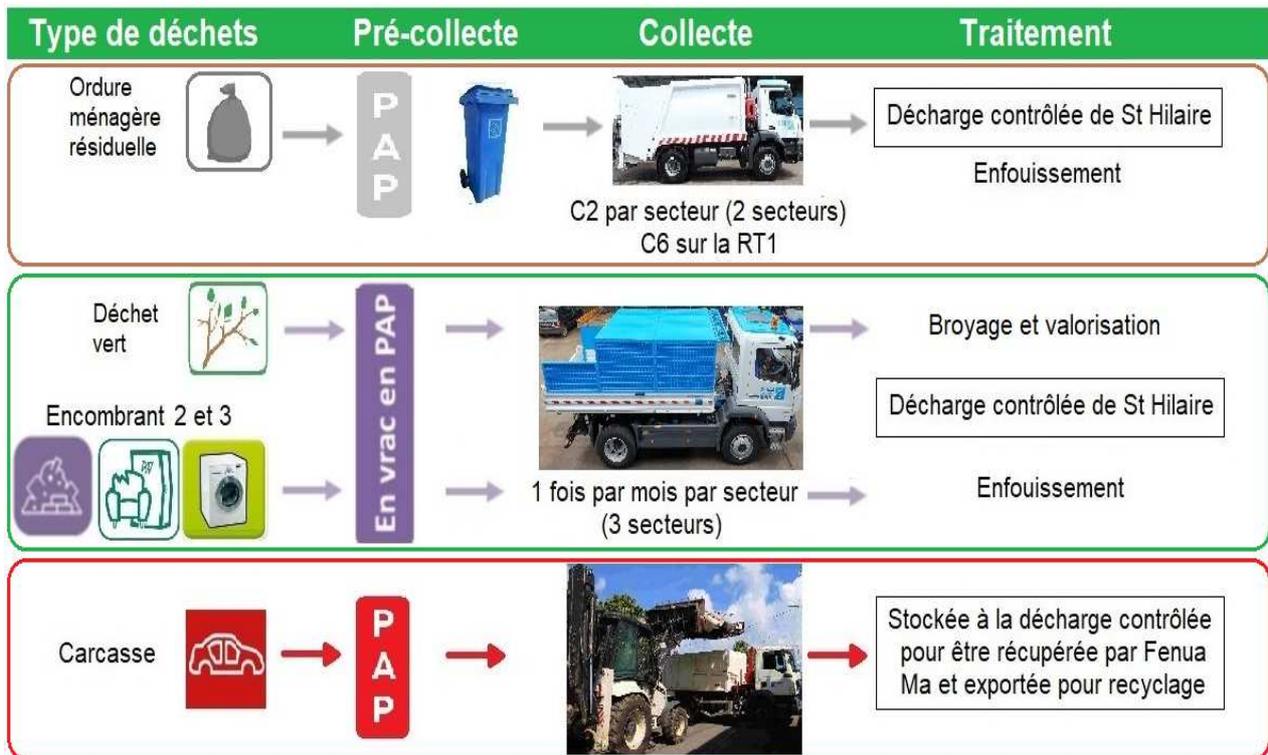
² Entreprises

c) Nombre et localisation des déchetteries, si elles existent, et types de déchets déposés

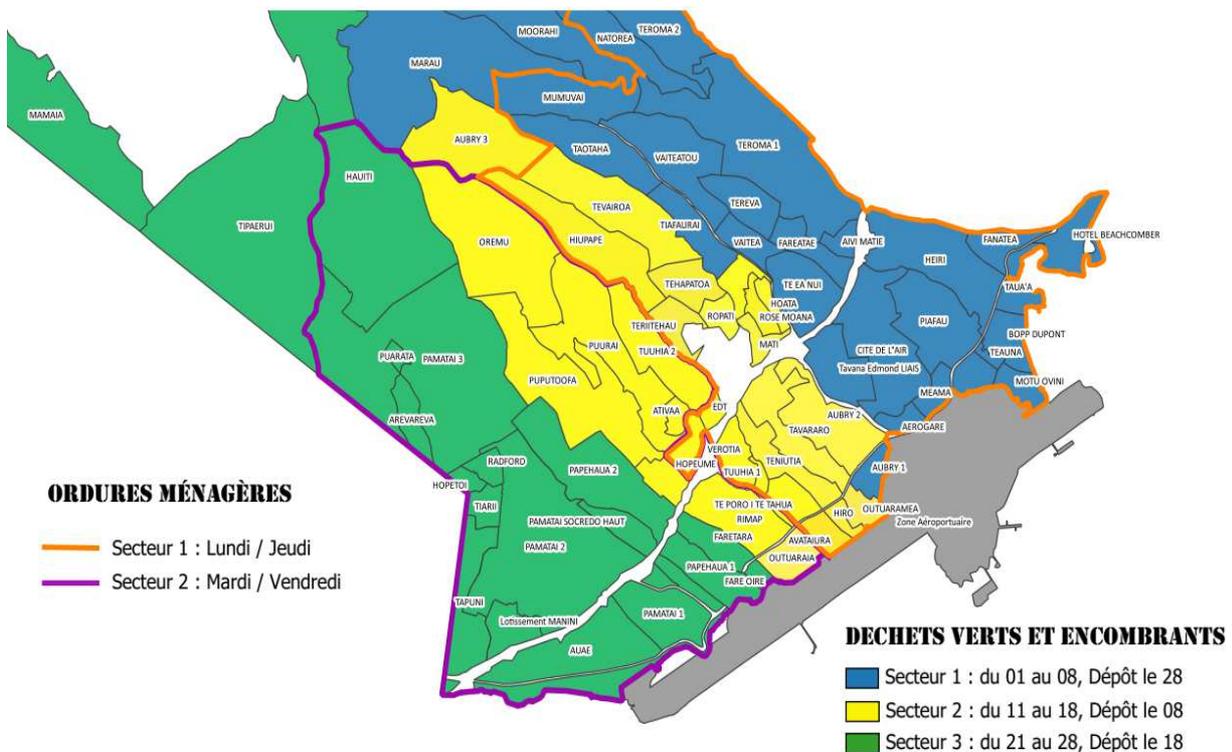
Aucune déchetterie n'existe sur le territoire communal, mais il est envisagé d'aménager des sites de transfert sur l'emprise de la décharge de Mumuvai et sur certains grands axes.

d) Collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités

d.1) Collecte en **PORTE à PORTE (PAP)**

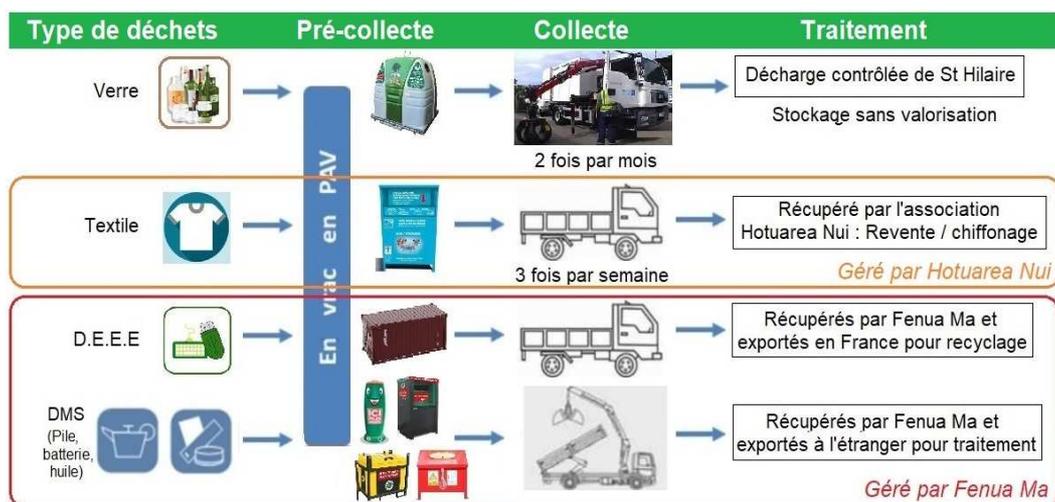


Les ordures ménagères, déchets verts et encombrants sont collectés selon les secteurs suivants :



La collecte des déchets verts et encombrants d'un volume supérieur à 2m³ se fait uniquement sur demande auprès du guichet unique ou au Spic déchet.
 Les déchets verts sont transformés en compost et mis à la disposition des administrés.
 L'enlèvement des carcasses de véhicules est dirigé par la Police municipale et facturé au tarif de 16.000 FCFP la tonne (Délibération n°47/2011 du 30 août 2011).

d.2) Collecte aux POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)



Le tableau suivant présente le nombre de PAV existant dans la commune.

Type	Nombre de PAV	Ratio nombre d'habitants/PAV
Verre	2	14 753 hab/PAV
Textile	1	29 506 hab/PAV
Pile	14	2 108 hab/PAV
Huile	4	7 377 hab/PAV
Batterie usagées	5	5 901 hab/PAV
Fusée de détresse	2	14 753 hab/PAV
DEEE	1	29 506 hab/PAV

Source
Spic Déchet
Spic Déchet
Fenua Ma 2022
Fenua Ma 2022
Fenua Ma 2022
Fenua Ma 2022
Spic Déchet

d.2.1 Le verre

La collecte du verre démarrée en février 2013 est actuellement effectuée sur les 2 points (contre 12 au départ) d'apports volontaires suivants :

- Secteur PAMATAI : route Maraïchers
- Secteur HEIRI : parking Champion derrière station Total

Le verre collecté est transporté à la décharge et stocké sans valorisation.

La demande de subvention au CDT pour l'acquisition de 15 bornes à verre ayant été refusée, ces dernières seront acquises sur fonds propres.



d.2.2 Le textile

La collecte du textile en apport volontaire, a démarré en février 2013 avec 4 bornes à textiles mais on se retrouve à ce jour avec 2 bornes installées au centre administratif de la mairie et au vesti-boutique à Puurai, les 2 autres bornes détériorées suite aux manipulations, ont été retirées.

Ces bornes qui sont ramassées 3 fois par semaine par l'association Hotuarea Nui (convention de partenariat) permettent de récupérer annuellement environ 12 tonnes (250 kg par semaine) de textile.

Le textile neuf ou usagé récupéré peut être réutilisé, revendu sur le marché de l'occasion ou transformé en chiffon d'essuyage industriel.

Il est prévu pour l'année 2023, l'acquisition de 4 bornes à textiles.



d.2.3. Les déchets toxiques (piles, huiles usées, batteries et fusées de détresse)

Ils sont collectés par Fenua Ma selon leur remplissage sur les sites identifiés suivants :

- Piles (14) : réparties sur la commune, au centre administratif, dans les commerces...
- Huiles usées (4) : station Total Faa'a, Vaitupa, atelier mécanique et décharge
- Batteries usagées (5) : station Total NDA et Heiri, Vaitupa, atelier mécanique et décharge
- Fusée de détresse (2) : Vaitupa et atelier mécanique

Tonnages collectés	2018	2019	2020	2021	2022	Variation N-1	
D3E ²				12	9	-3	-25,00%
Piles	1	1	1	2	3	0	20,03%
Batteries	4	5	13	57	51	-6	-9,87%
Huile de moteur	4	2	3	16	15	-1	-5,10%
TOTAL	9	9	17	87	78	-9	-19,94%

Le service a collecté 14 893 tonnes de déchets en 2022 (14 776 T en 2021), soit 0,79 % de plus (117 T) qu'en 2021. Il y a une très légère hausse et on observe les 3 principales variations suivantes :

- Les ordures ménagères (-613 T),
- Les déchets verts (-2 889 T) et
- Les encombrants (+3 504 T).

Afin d'avoir une meilleure maîtrise des variations des quantités de déchets, il s'avère nécessaire :

- De disposer d'un logiciel de suivi des parcours de chaque camion (pour vérifier si le parcours est bien effectué et qu'il n'y a pas plusieurs passages dans un même secteur),
- Que le nouveau pont à bascule ainsi que le local servant de bureau, attendus depuis juin 2021 (retard important dû à la pandémie de Covid-19) soient opérationnels.

Tonnages collectés	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation N-1	
En PAP¹	10 929	18 332	18 295	12 951	14 718	14 816	98	0,67%
Ordures ménagères	10 929	10 997	11 186	7 957	8 908	8 295	-613	-6,88%
Déchets verts	8 720	7 335	5 516	4 294	4 160	1 271	-2 889	-69,45%
Encombrants			727	217	1 370	4 874	3 504	255,77%
DUI ³			561	410	0	0	0	-
Monstre métallique			32	17	103	32	-71	-68,64%
Mat. Démolition					9	89	80	845,56%
Déblais, gravats, terre			273	44	167	254	87	52,13%
Aux PAV⁴	87	10	23	17	58	77	19	32,07%
Verre	87	10	23	17	58	77	19	32,07%
Textile					0	0	0	-
TOTAL	11 016	18 342	18 318	12 968	14 776	14 893	117	0,79%

¹ Porte à porte

² Déchets d'équipements électriques et électroniques

³ Déchets urbains et industriels

⁴ Point d'apport volontaire

2-Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

a) Récapitulatif des tonnages enlevés

Les déchets assimilés aux ordures ménagères issus des activités commerciales, artisanales, administratives et associatives présentes sur le territoire de la commune sont collectés en porte à porte dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (3 fois par semaine voir plus...), et ne sont pas quantifiés.

Ils concernent 353 abonnés non domestiques en 2022, soit 4 de plus qu'en 2021.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation	
Abonnés non domestiques (inscrits au service FTR)	323	325	287	380	351	349	353	4	1,15%

b) Evolution prévisible de l'organisation de la collecte

Les pistes d'optimisation retenues lors de la phase 1 du SVEDMA sont :

Actions pour la collecte	Observation
Dotation de bacs individuels pour la collecte des OM résiduels	Depuis décembre 2020, toujours en cours
OM : collecte en PAP 2 fois par semaine par secteur	Opérationnel depuis août 2020
DV : collecte en PAP 1 fois par mois par secteur	Opérationnel depuis septembre 2020
Encombrants : collecte en PAP 1 fois par mois par secteur	Opérationnel depuis septembre 2020
Mise en place d'une déchetterie sur la Commune	
Textile : rajout de 4 bornes	Demande de concours financier par le contrat de développement et de transformation 2022
Verre : rajout de 15 bornes	
Canette en aluminium : mise en place de 15 PAV de 4 m ³ .	

Actions pour le traitement / la valorisation	Observation
Aménagement d'une zone de broyage de DV (gestion par un prestataire de service)	
Valorisation des canettes en aluminium collectées en PAV	
Broyage et valorisation du verre par un prestataire de service	
Création d'un CET et réhabilitation complète de la décharge actuelle	

Les actions non réalisées dépendent :

- ✓ des études de praticabilité des servitudes, faisabilité des points de regroupement des déchets et optimisation logistique et environnementale des services de collecte des déchets ménagers et assimilés,
- ✓ des suites qui seront données à nos demandes de subvention par le contrat de développement et de transformation.

Scénario à court terme



II – Indicateurs relatifs au traitement des déchets

1-Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement

a) Localisation des unités de traitement

Depuis la fin des années 1970, les déchets collectés sont transportés et déversés à la décharge contrôlée de Mumuvai, située à 300 m d'altitude sur la route du Mont Marau et implantée dans un talweg encaissé entouré d'une ceinture verte la rendant peu visible depuis le voisinage.

Elle est installée sur des parcelles privées, qui n'étaient alors qu'un talweg naturel inexploitable, sur décision de représentants des propriétaires, alors membres du conseil municipal et soucieux du bien-être de la population de Faa'a. Cette décision, considérée comme parole sacrée et authentique, a toujours été respectée par tous les membres de ces familles qui se sont succédés au sein du conseil municipal.

Aujourd'hui encore, beaucoup approuvent ce choix d'implantation judicieux de leurs ancêtres, dont l'impact environnemental et surtout financier reste limité. Toutefois, suite à des recours engagés par une partie des ayants-droits des propriétaires, par délibération n°49/2004 du 11 octobre 2004, la commune a demandé la déclaration d'utilité publique de ces terres. Mais devant la lourdeur de cette procédure, le conseil municipal a demandé à rencontrer les ayants droit pour trouver une solution financière à l'amiable.

Le site a consisté en le remblaiement progressif d'un talweg par des déchets en tous genres depuis la fin des années 70. Jusqu'en 2008, le site accueillait aussi bien les déchets de la commune de Faa'a que ceux des communes voisines. Il est divisé en 3 zones distinctes :



- 1- La zone aménagée (rose) correspond à un vallon remblayé (de déchets enfouis et de remblais de limon) aménagé sous forme de plateformes dont la première accueille un [atelier communal](#) et un [chenil](#), et le reste un [parcours de golf](#).
- 2- La zone en activité (jaune) correspond au même vallon remblayé et aménagé sous forme de plateformes accueillant :
 - 1^{ère} plateforme : une [scierie](#) et les [déchets verts](#),
 - 2^{ème} plateforme : à l'entrée le nouveau [pont à bascule](#) qui sera opérationnel courant 2022, un [PAV pour les batteries et huiles](#), un conteneur pour entreposer les [DEEE](#), un [site de récupération](#) (par les « chercheurs d'or ») de fils électriques et autres objets réutilisables sur les « monstres » et encombrants, les [encombrants](#) et [gravats](#), les [déchets ménagers](#) déposés quotidiennement, une zone de dépôt de [déchets de démolition](#).
- 3- La zone en aval (verte) correspond également à un vallon remblayé, aux versants escarpés, en continuité avec les 2 zones précédentes. Elle présente un massif de déchets à ciel ouvert moyennement à faiblement stable. Zone très peu anthropique (sauf sur les crêtes) et arborée, ce vallon constitue l'exutoire du trop-plein du réservoir MUMUVAI. Dans le courant 2021, cette zone a été exploitée pour enfouir des ordures ménagères afin d'avoir des plateformes.

b) [Nature des traitements et des valorisations réalisées \(centre de tri par exemple\)](#)

Les déchets sont déversés directement dans le talweg, sur le terrain naturel, puis compactés et couverts de terre. Cette technique (compactage et couverture) permet de filtrer au maximum l'écoulement des eaux de pluies et de lixiviats dans le sol. La nappe phréatique, qui se trouve à près de 400 mètres de profondeur, ne présente pas de risque de pollution. Les eaux pluviales du bassin versant amont sont récupérées à l'extrémité amont du site puis dirigées dans 2 caniveaux situés en périphérie du massif de déchets. Les eaux pluviales récoltées sur le massif sont récupérées à la base de chaque talus puis dirigées vers les caniveaux périphériques.

Selon cette technique d'enfouissement, le cimetière actuel de Vaitea, ainsi que les bâtiments des services techniques ont pu être construits sur l'ancienne décharge municipale. La partie supérieure de la décharge contrôlée de Mumuvai a été transformée en arboretum puis en aire de practice de golf.

A l'instar du CET de Paihoro, la pose d'une géo-membrane, d'équipements de collecte et de traitement des lixiviats et de biogaz n'est intéressante que pour les zones marécageuses où la perméabilité permet une infiltration rapide des eaux polluantes dans la nappe phréatique.

c) [Capacité de ces unités](#)

Selon le rapport d'analyse de l'ADEME suite à sa mission en janvier 2018, « une perspective de poursuite de l'activité d'enfouissement est raisonnablement envisageable à court terme (1 - 3 ans), sous réserve de l'existence du vide de fouille correspondant (cf. plan d'exploitation et relevé topographique à réaliser sans délai) à une conduite d'exploitation modifiée, pour tenir compte du modelé futur du massif de déchets dans sa configuration définitive, ainsi que la mise en place des ouvrages de délimitation et confortement du « casier » ouest et de gestion du ruissellement sur le site. ». La durée de vie du site pourrait être même prolongée par l'application de quelques règles de bonnes pratiques d'enfouissement, notamment :

- la réduction de la production des déchets et par conséquent des quantités enfouies ,
- l'amélioration de la performance de collecte des déchets recyclables (verres, textile, D3E, encombrants...) et déchets verts,
- la prise en charge par le Pays des déchets dangereux, non adaptés pour un stockage sur ce site, notamment des véhicules hors d'usage (VHU),
- la réalisation d'installations en amont de l'enfouissement permettant un premier tri et détournement avant stockage (déchèteries, quai de transfert, recyclerie),
- le renforcement des restrictions d'apports pour les professionnels.

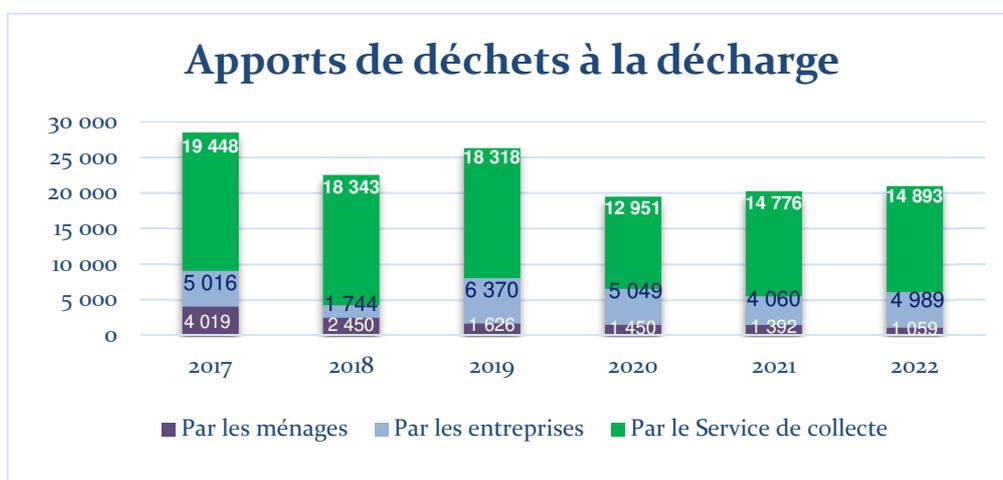
d) Tonnage traité dans l'année

En fin 2021, la quantité de déchets enfouis à la décharge a augmenté de 4 % en un an. Le tonnage des déchets concernant l'apport volontaire des ménages et des entreprises a diminué (- 1 047 T). Cependant, la collecte effectuée par le service a augmenté (+ 1 825 T).

Comme spécifié précédemment et afin d'avoir une meilleure maîtrise des variations des quantités de déchets, il s'avère nécessaire :

- De disposer d'un logiciel de suivi des parcours de chaque camion (pour vérifier si le parcours est bien effectué et qu'il n'y a pas plusieurs passages dans un même secteur),
- Que le nouveau pont à bascule ainsi que le local servant de bureau, attendu depuis juin 2021 (retard important dû à la pandémie de Covid-19) soient opérationnels.

Tonnage des déchets portés à la DECHARGE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation N-1	
Par les ménages	3 656	4 019	2 450	1 626	1 450	1 392	1 059	-391	-26,95%
Par les entreprises	3 002	5 017	1 744	6 370	5 049	4 060	4 989	-60	-1,19%
Par le SPIC DECHET	19 636	19 448	18 343	18 318	12 951	14 776	14 893	1 942	14,99%
TOTAL	26 294	28 484	22 538	26 314	19 450	20 228	20 941	1 491	7,67%



Au niveau du service FTR, l'apport volontaire des entreprises concerne 108 sociétés pour un montant total facturé de 1,2 M FCFP en 2022 et représentent 23% de l'ensemble des déchets portés à la décharge, selon la répartition suivante par type de déchets :

Tonnage des déchets portés à la décharge par les Entreprises	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation N-1	
Nombre d'entreprises	325	287	61	155	94	108	14	14,89%
Matériaux de démolition (t)	15	109	0	3	23	35	12	52,52%
CMM ² (t)	97	56	0	853	25	122	97	387,44%
Ordures ménagères (t)	5	1	22	83	267	59	-208	-77,81%
DUI ¹ (t)	2 201	1 382	2 616	2 130	1 227	1 626	399	32,55%
Déchets verts (t)	284	121	572	1 544	1 053	1 036	-17	-1,57%
Déblais gravats (t)	2 416	75	2 408	284	766	376	-390	-50,96%
Terre			752	146	701	1 735	1 034	147,45%
Verre				5	0	0	0	-
TOTAL	5 018	1 744	6 370	5 049	4 062	4 989	927	23%

¹Déchets urbains et industriels

² Carcasses et monstres métalliques

2- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets.

Afin de préserver la santé humaine et l'environnement, les actions suivantes ont été menées :

- ✓ Continuité dans le renforcement de l'accès à la décharge,
- ✓ Sécurisation continue du site (réfection de la clôture, du portail...)

Aménagement du site :

Acheminés majoritairement par camion sur le site de la décharge, les déchets sont dirigés vers les « casiers » pour leur enfouissement par la pelle hydraulique. L'aménagement de la décharge se fait au fur et à mesure que les casiers se remplissent, déplaçant ainsi les gisements et le déversement des déchets. Le tassage des déchets avec une couche de terre permet de réduire les risques de départ de feu, de dégagement d'odeurs désagréables, et d'envol des déchets légers comme les sacs plastiques. Depuis 2020, les talus exposés au vent sont végétalisés.

Suite à la visite des experts mandatés par le tribunal afin d'évaluer l'impact environnemental de la décharge de Mumuvai, le SPIC déchet a entrepris la réalisation de plusieurs travaux d'aménagement. A cet effet, le SPIC a reprofilé les talus de manière à sécuriser le massif de déchet et baisser les risques d'incendie tout en réalisant en parallèle des travaux de sécurisation en pied de talus. De plus, des travaux de gestion des ruissellements sur la décharge ont été réalisés pour éviter l'infiltration d'eau. Ainsi, sur la zone d'exploitation les eaux de pluies sont redirigées vers le versant Sud, tandis qu'au Nord le cours d'eau a été dévié de manière à l'éloigner au maximum de la zone d'exploitation.

Etudes de réhabilitation de la décharge :

Après l'évaluation simplifiée des risques de la décharge (jugée trop légère par l'Etat) réalisée par le bureau d'étude HA'AVITI en octobre 2013, le Laboratoire des Travaux Publics de Polynésie a procédé à l'étude d'impact des lixiviats de la décharge de septembre 2016 à mai 2017 en 4 étapes :

- ✓ Etude historique et documentaire : distinction d'une zone aménagée (hangar, practice de golf) de plus de 30 ans, et d'une zone exploitée de moins de 20 ans.
- ✓ Investigations de terrain : sondages, fouilles, prélèvements des eaux, gaz, sols, sédiments...
- ✓ Analyse des risques et des impacts : présence de signes de combustion interne et de signes d'instabilité du massif de déchets dans la zone en exploitation. La capacité d'autoépuration du terrain d'assise fait de celui-ci une barrière de protection efficace des eaux souterraines pour les polluants organiques et microbiologiques et certains métaux lourds. Pas d'impact sur la qualité des eaux superficielles mais impact fort dans les sédiments sur le milieu « air », avec des teneurs fortes en biogaz et gaz.
- ✓ Plan de réhabilitation : moyennant des investigations complémentaires, il convient de définir pour la zone aménagée, des actions de correction et/ou de compensation des impacts constatés ou potentiels. Et pour la zone exploitée, des travaux de mise en conformité pour se rapprocher des directives du code de l'environnement de la Polynésie française

Enfin, du 19 au 31 janvier 2018, une mission de l'ADEME est venue compléter les études existantes pour caractériser au mieux le massif de déchets (connaissances suffisantes et non exhaustives) et arriver à un chiffrage et un phasage des travaux cohérents.

B – Indicateurs financiers

1– Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation...)

Le service d'élimination des déchets est exploité en régie dotée de la seule autonomie financière. Il assure la collecte et l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés, des encombrants, et des déchets verts.

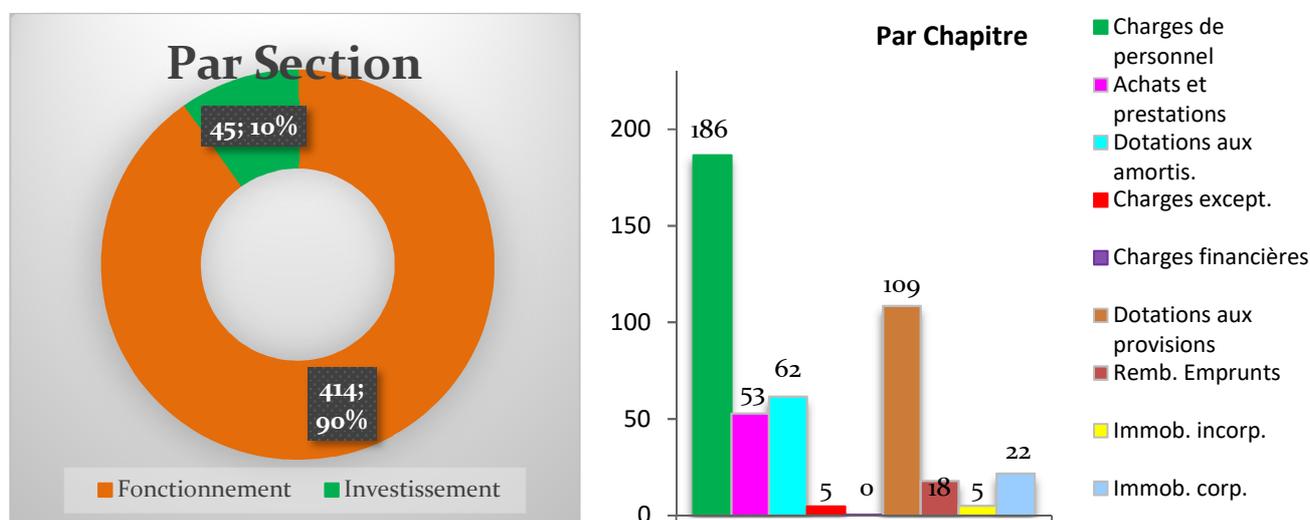
2 – Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

a) Résultats du service

La gestion du service s'est traduite en 2022 par un excédent de 28,4 MF en investissement.

1° - Dépenses

Les dépenses totales du service SPIC Déchet sont constatées à 459 MF en 2022, soit une baisse de 28% par rapport à 2021. La répartition par section et par chapitre est la suivante :



En fonctionnement :

- 52,8 MF (soit -27%) de charges à caractère général notamment au niveau des prestations externes, dont :
 - 22,2 MF d'achats : carburant (16,4 MF), fournitures de petits équipements (2,9 MF), les vêtements de travail (1,7 MF), les frais d'électricité (728 197 FCFP), autres fournitures non stockées (392 836 FCFP) et fournitures administratives (39 567 FCFP) ;
 - 27,4 MF de prestations externes : entretien et réparation des terrains, bâtiments, voies et réseaux, matériel roulant et autres mobiliers (13,9 MF), primes d'assurances (6,2 MF), locations mobilières (4,1 MF), maintenance (1,7 MF), démarche de qualité ISO 9001 et ASPL (1,2 MF), formation de sécurité de transport de matière dangereuse (130 000 FCFP), frais d'études (91 200 FCFP) ;
 - 3,1 MF d'autres prestations externes : frais d'avocat liés aux contentieux de la décharge de Mumuvai (1,3 MF), frais de télécommunications (798 162 FCFP), de nettoyage des locaux (369 644 FCFP), fêtes et cérémonies (364 236 FCFP), plan de communication sur les déchets (106 590 FCFP), annonces et insertions (84 106 FCFP), catalogues et imprimés (80 940 FCFP) ;
 - 18 000 FCFP d'impôts et taxes : timbres fiscaux pour matériel roulant.
- 186,4 MF (soit +3%) de charges de personnel : rémunération du personnel permanent (122,8 MF), cotisations sociales (39,1 MF), personnel affecté par le budget principal (14,5 MF), rémunération du personnel non titulaire (7,2 MF), cotisations au CGF (2,2 MF), frais de médecine du travail (596 515 FCFP) ;

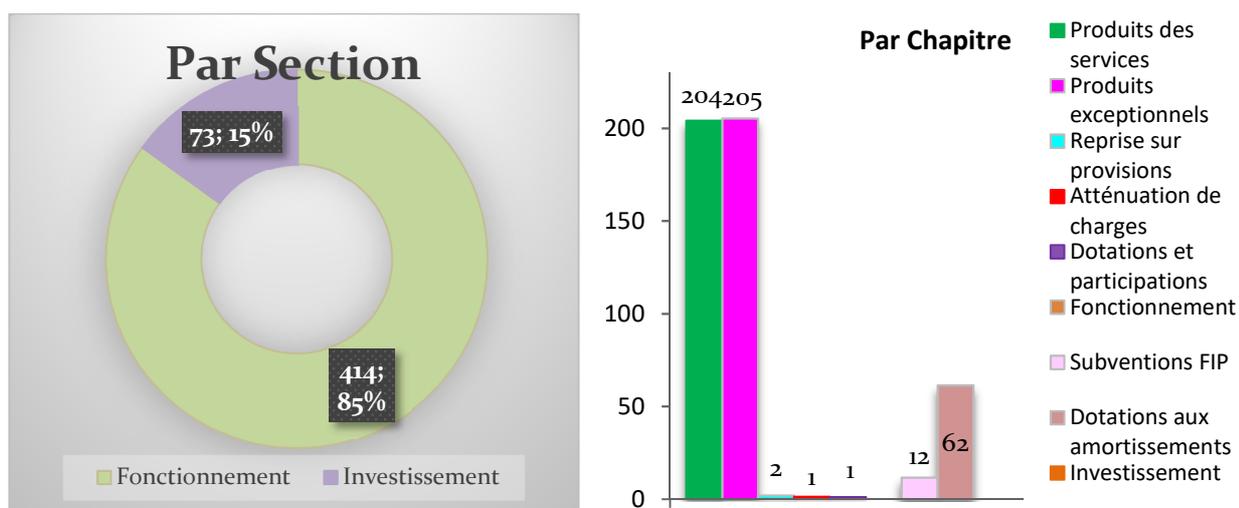
- 108,5 MF de dotations aux provisions : créances douteuses des années 2013 à 2017 ;
- 456 495 FCFP (soit -50%) de charges financières correspondant aux intérêts des emprunts contractés en 2015 auprès de la Banque de Tahiti pour l'achat d'une pelle hydraulique, d'un camion BOM de 14m³ et de 3 camions à benne avec grappin ;
- 4,6 MF (soit +124%) de charges exceptionnelles et concernent des annulations de redevances pour titres émis en doublon ou erreurs d'imposition ;
- 61,5 MF (soit -55%) d'opérations d'ordre de transfert entre sections au titre des dotations aux amortissements.

En investissement :

- 17,9 MF de remboursement de capital des emprunts ;
- 1,1 MF d'immobilisations incorporelles : plan de communication sur le service Déchets, ;
- 21,8 MF d'immobilisations corporelles : réalisation d'une clôture à la décharge (4,8 MF), achat de bacs roulants 660 litres dotés de puces (7 MF), aménagement d'un conteneur en poste de contrôle, installation d'un compteur électrique et d'un pont à bascule à la décharge (7,8 MF), matériels techniques et informatiques (1,3 MF), réfection de route à la décharge (900 600 FCFP) ;
- 3,0 MF pour l'acquisition du logiciel SPIC DECHETS ;
- 912 000 FCFP pour les études d'aménagement de la décharge MUMUVAI.

2° - Recettes

Les dépenses du service ont été financées à hauteur de 487,5 MF par les recettes suivantes :



En fonctionnement :

- 1,4 MF (soit -48%) d'atténuation des charges : remboursement CPS suite aux arrêts maladies ;
- 204,2 MF (soit -1%) au titre des produits des services : redevances de collecte des déchets (177,4 MF), droits d'accès à la décharge (23,8 MF et -4,4 MF par rapport à 2021) compte tenu de l'absence de réception des états d'accès depuis septembre 2022, redevances spéciales d'enlèvement des ordures ménagères (3 MF) ;
- 1,2 MF de subvention FIP pour le « Plan de communication sur les déchets » ;
- 205,4 MF (soit +81%) de subvention d'équilibre du budget principal ;
- 2,1 MF de reprises sur provisions de créances éteintes au titre des exercices 2011 à 2012.

En investissement :

- 9 MF de subventions FIP pour l'opération « Etudes de praticabilité des servitudes et d'optimisation du SPIC » ;
- 2,6 MF de subventions FIP pour l'opération « 2 grues équipées pour camion à grappin et 1 broyeur à déchets » ;
- 61,5 MF de dotations aux amortissements.

i) Redevances pour enlèvement des ordures ménagères

Les tarifs applicables sont ceux fixés par délibération n°436/2014 du 16 décembre 2014.

ABONNES INCRITS (SCE FTR)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation	
Abonnés domestiques	5 950	5 997	6 160	6 150	6 314	6 408	94	1.47%
Abonnés non domestiques	325	287	380	351	349	353	4	1.2%
Nombre total d'abonnés	6 275	6284	6 540	6 501	6 663	6 761	98	1.5%

RECOUVREMENT DES REDEVANCES	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%	MF	%
Redevances encaissées durant l'année	82,5	53%	115,53	67.8%	75,5	57%	113,8	60%	110,2	62%	134	74%
Redevances non recouvrées durant l'année	73,8	47%	54,81	32.2%	57,3	43%	75,2	40%	67.3	38%	47	26%
TOTAL	156.3	100%	170.34	100%	132.8	100%	189	100%	177.5	100%	181	100%
<i>Montant cumulé des impayés au 31/12</i>	361 106 282		316 525 431		341 185 708		314 687 513		321 505 949		273 652 621	
<i>Dont depuis 2011</i>	240 581 357		202 495 676		194 030 352		227 258 338		255 856 340		225 517 322	

Les redevances d'enlèvement des ordures ménagères évoluent de 4 MF en raison de l'augmentation du nombre d'abonnés (+98 abonnés par rapport à 2021).

Au 31 décembre 2022, le montant cumulé des impayés depuis la mise en place du budget annexe (2011) s'élève à 225,5 MF (contre 255,8 MF en 2021), soit 30 MF et 12 % de moins qu'en 2021. Le total des impayés (de 1979 à 2022) s'élève à 274 MF contre 321 MF en 2021, soit 47 MF et 15% de moins qu'en 2021, dont 11 MF au titre des redevables sans boîte postale de 2022.

ii) Droits d'accès à la décharge

Pour limiter au maximum les déchets portés à la décharge et assurer la préservation de celle-ci, les droits d'accès fixés en 2006 (délibération n°26/2006 du 29 juin) ont été révisés en 2011 (délibération n°47/2011 du 30 août complétée par la délibération 319/2013 du 17/12/2013) pour une application à compter du 1^{er} janvier 2012 de la manière suivante :

TARIFS DES DROITS D'ACCES A LA DECHARGE	2006	2012
Tarif a) ordures ménagères : déchets domestiques	500 F/Tonne	11 000 F/Tonne
Tarif a) déchets urbains et industriels	3 000 F/Tonne	11 000 F/Tonne
Tarif b) carcasse et monstre métallique	8 000 F/Tonne	16 000 F/Tonne
Tarif c) déblais, gravats, matériaux de démolition	4 500 F/Tonne	
Tarif c) déblais, gravats, terre		9 000 F/Tonne
Tarif d) matériaux de démolition		18 000 F/Tonne
Tarif d) déchets verts	2 000 F/Tonne	
Tarif e) déchets verts		10 000 F/Tonne

En 2022, les droits d'accès à la décharge s'élèvent à 24 MF (contre 28 MF en 2021), soit 4 MF de moins qu'en 2021 en raison de la non-réception des états d'accès depuis septembre 2022 malgré les relances établies.

iii) Recettes pour travaux en cession

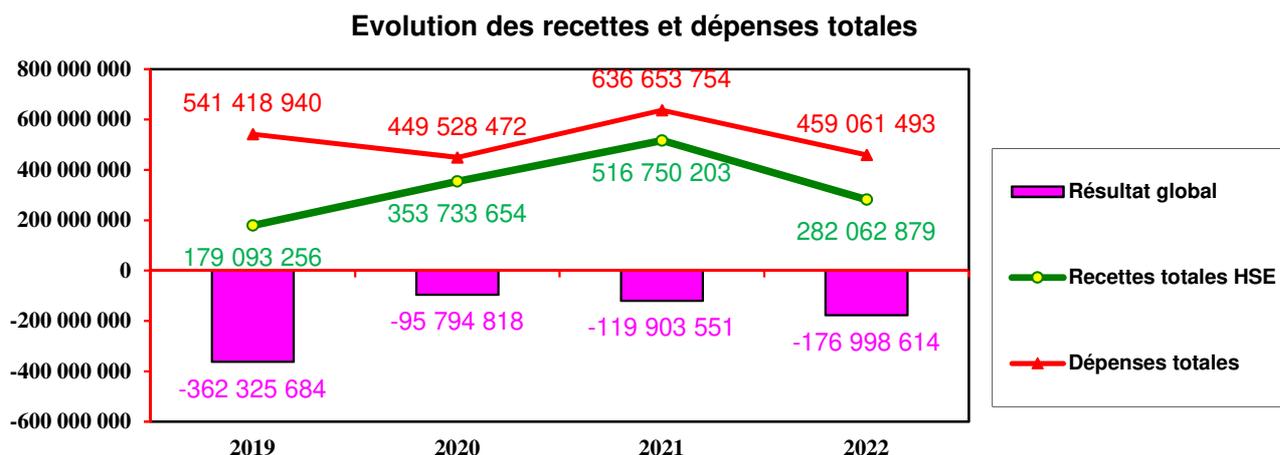
Selon les dispositions de la délibération n°47/2011 du 30 août 2011, ces recettes proviennent des prestations réalisées par le service pour le ramassage des gros détritiques et déchets divers. Le prix est fixé en fonction d'un devis qui tient compte du coût de la main d'œuvre, du coût d'acquisition de matériaux mis en œuvre et le cas échéant, du coût des prestations de service en entreprise sollicitées dans le cadre de cette intervention (location de camions, tractopelles, grues, engins de levage, etc). En 2022, les recettes perçues au titre des travaux en cession s'élèvent à 3 MF contre 821 250 FCFP en 2021, soit +2 MF par rapport à 2021.

b) Evolution des résultats

1° - Principales variations par rapport à 2021

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	Variation N-1	
RECETTES	514 958 852	272 408 779	394 962 958	414 311 795	19 348 837	5%
Atténuation des charges	783 605	690 719	2 667 089	1 394 383	-1 272 706	-48%
Produits des services	147 233 927	189 001 102	206 621 160	204 249 780	-2 371 380	-1%
Dotations et participations	0	0	0	1 188 000	1 188 000	-
Produits exceptionnels	366 941 320	82 716 958	113 787 313	205 402 186	91 614 873	81%
Reprise sur provisions	0	0	0	2 077 446	2 077 446	-
Opérations d'ordre de transfert	0	0	71 887 396	0	-71 887 396	-100%
DEPENSES	514 958 852	295 661 077	371 710 660	414 311 795	19 348 837	5%
Charges à caractère général	52 437 464	72 714 031	72 691 939	52 748 723	-19 943 216	-27%
Charges de personnel	199 004 576	191 312 250	181 212 468	186 416 678	5 204 210	3%
Créances irrécouvrables	947 320	357 484	0	-	0	-
Charges financières	2 024 449	1 455 901	912 990	456 495	-456 495	-50%
Titres annulés (sur ex. antérieur)	4 618 930	2 445 500	2 078 558	4 658 579	2 580 021	124%
Dotations aux provisions	228 381 500	0	0	108 528 737	108 528 737	-
Opérations d'ordre de transfert	27 544 613	27 375 911	114 814 705	61 502 583	-53 312 122	-46%
Résultat de fonctionnement	0	-23 252 298	23 252 298	0	-23 252 298	-100%
INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022	Variation N-1	
RECETTES	30 835 281	164 041 833	226 319 596	73 153 270	-191 789 824	-72%
Subventions d'équipement	3 290 668	86 685 922	66 866 825	0	-66 866 825	-100%
CDP Actions prioritaires phase 1 SVEDMA	0	45 900 000	44 638 066	0	-44 638 066	-100%
FIP 2 grues pour grappin et broyeur à déchets	0	0	0	2 551 580	2 551 580	-
FIP ETU praticabilité servitudes et optimisation du SPIC	0	4 080 000	0	9 099 107	9 099 107	-
Opérations d'ordre de transfert	27 544 613	27 375 911	114 814 705	61 502 583	-53 312 122	-46%
DEPENSES	26 460 088	153 867 395	264 943 094	44 749 698	-220 193 396	-83%
Capital emprunt	21 169 420	21 281 473	17 901 761	17 901 763	2	0%
Immobilisations incorporelles	2 462 168	0	1 507 635	1 124 200	-383 435	-25%
Immobilisations corporelles	2 828 500	82 284 617	67 093 558	21 813 535	-45 280 023	-67%
OP Actions prioritaires phase 1 SVEDMA	0	39 965 315	96 905 250	0	-96 905 250	-100%
OP ETU praticabilité servitudes et optimisation du SPIC	0	10 335 990	6 137 894	0	-6 137 894	-100%
OP 2 grues pour grappin et broyeur à déchets	0	0	3 509 600	0	-3 509 600	-100%
OP Acquisition logiciel du SPIC				2 998 200	2 998 200	-
OP Aménagement décharge MUMUVAI				912 000	912 000	-
Opérations d'ordre de transfert	0	0	71 887 396	0	-71 887 396	-100%
Solde d'investissement	4 375 193	10 174 438	-38 623 498	28 403 572	-67 027 070	-174%
RECETTES TOTALES	545 794 133	436 450 612	621 282 554	487 465 065	-133 817 489	-22%
DEPENSES TOTALES	541 418 940	449 528 472	636 653 754	459 061 493	-177 592 261	-28%
SOLDE GENERAL	4 375 193	-13 077 860	-15 371 200	28 403 572	-43 774 772	-285%

2° - Evolutions sur 6 ans



La commune devra poursuivre ses efforts pour obtenir les financements nécessaires à la mise en œuvre du SVEDMA, réduire nos dépenses de fonctionnement et demander une prise en charge totale du coût du traitement par le Pays.

3 – Encours de la dette et montant de l’annuité de remboursement de la dette

L’état de la dette au 31/12/2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Dette 31/12	2018	2019	2020	2021	2022
Encours	78 254 417	57 084 417	35 803 524	17 901 761	0
Annuités	23 650 363	23 193 869	22 737 374	18 814 751	18 358 258
Intérêts	2 589 274	2 024 449	1 455 901	912 990	456 495
Capital	21 061 089	21 169 420	281 473	17 901 761	17 901 763

L’annuité de la dette pour 18,3 MF correspond aux emprunts contractés en 2015 auprès de la Banque de Tahiti pour l’achat d’une pelle hydraulique, d’1 camion BOM de 14m3 et de 3 camions à benne avec grappin, arrivés à terme au 31 décembre 2022.

4 – Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

Les prestations réalisées en 2022 concernent les réparations et entretiens des matériels roulants (13,7 MF), les primes d’assurance (4 MF), les honoraires d’avocat au profit du contentieux de la décharge de Mumuvai (1,3 MF), la démarche qualité ISO 9001 et ASPL (1,2 MF), les frais de télécommunications (798 162 FCFP) et le nettoyage des locaux (369 644 FCFP).

5 –Autres indicateurs

AUTRES INDICATEURS (en CFP)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coût de la tonne de déchets enfouis ¹	12 369	15 662	28 112	22 799	18 376	
Coût moyen réel par abonné ²	56 146	45 714	78 740	48 075	58 871	
Redevance moyenne OM par abonné ³	24 914	25 267	20 442	28 095	28 111	
Produits de gestion courante par abonné ⁴	30 724	28 359	22 513	29 073	31 010	
Subvention d’équilibre par abonné ⁵	24 676	14 972	56 107	12 724	16 556	
Coût moyen mensuel du personnel ⁶	402 923	396 721	404 481	398 567	365 109	
Nombre de réclamations ⁷						
Taux de réclamation ⁸						

¹ Dépenses de fonctionnement / Tonnage des déchets portés à la décharge par les administrés, les entreprises et le service CTD–

² Dépenses de fonctionnement / Nb total d’abonnés – ³ Montant total des redevances pour enlèvement des OM / Nb total d’abonnés

⁴ Produits de gestion courante / Nb total d’abonnés – ⁵ Subvention d’équilibre/ Nb total d’abonnés –

⁶ Charges de personnel / Effectifs CDI et CDD – ⁷ Nombre de réclamations enregistrées sur Astech Web –

⁸ Nombre de réclamations / Nombre total d’abonnés

- a) Coût global ramené à la tonne de déchets enlevés du service d'élimination des encombrants (collecte et traitement ou stockage) : non déterminé
- b) Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés : redevance non encore instaurée mais étude et projet de délibération à venir
- c) Produit des droits d'accès aux centres de traitement et stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par les collectivités clientes : les produits constatés au titre des droits d'accès à la décharge concernent les déchets ménagers assimilés apportés par apport volontaire par des entreprises ou par des organismes publics comme la Direction de l'Équipement, le Laboratoire des Travaux Publics, la Gendarmerie, le Centre pénitentiaire...

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation
33 027 288	35 823 718	19 427 721	13 130 165	6 178 392	28 217 488	23 787 230	- 4 430 258 -16%

- d) Montant détaillé des aides reçues :
- e) Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière, valorisation énergétique) : aucune valorisation matière et énergétique n'existe à ce jour.

Conclusion : perspectives

En parallèle, la mauvaise gestion des pannes de véhicules intervenue dans l'année, ont obligé le SPIC Déchet à se réorganiser afin d'assurer le service public grâce notamment à la mise à disposition de la tractopelle du SPIC EAU.

Ainsi, la commune prévoit pour 2022 de compléter les moyens actuels du service et revoir son périmètre :

- Optimiser la collecte : création de points de regroupement suivant la praticabilité des servitudes, optimisation des tournées,
- Acquérir les équipements urgents :
 - Remplacement de 2 grues avec grappins pour les camions à grappins
 - Remplacer les véhicules de collecte non réparés depuis plusieurs années (197 055 P, 197 056 P, 208 016 P) : vendre aux enchères le matériel existant, acquérir du matériel adéquat
 - Compléter selon les conclusions du SVEDMA l'acquisition de nouvelles bornes en PAV,
- Communiquer sur le Règlement du service et encourager la brigade verte à fournir au Spic déchet, un bilan de la verbalisation des dépôts sauvages (demandé depuis 30 mois).
- Poursuivre la campagne de communication pour la réduction des déchets à la source : usage de sacs réutilisables, achat de produits non emballés, lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage à domicile (affiches sur les camions, publication de vidéos explicatives, distribution de tricots avec un message de sensibilisation).

Pour la décharge :

Pour 2023, la Commune prévoit de :

- Continuer à suivre les conseils des experts pour les redans,
- Acquérir les équipements urgents pour l'enfouissement des déchets
- Le juriste doit poursuivre les efforts de régularisation de l'emprise foncière de la décharge contrôlée de Mumuvai, pour la mise en place d'installations (aire de broyage des déchets verts, station de transfert, recyclerie...) pour réutiliser les déchets.
- Poursuivre le renforcement de la sécurité (études de 290 MF) de l'exploitation de la décharge et sa transformation en espaces verts.
- Relancer encore et toujours le Pays (Fenua Ma depuis 2019) pour la reprise de la collecte et du traitement des DMS et VHU, mais aussi pour sa politique sectorielle en matière de déchets ainsi que les projets d'un CET intercommunal et d'une usine de valorisation énergétique sur les hauteurs de Faa'a. Des discussions devront notamment être engagées avec le Pays sur :
 - Les réserves émises par la commune lors de la création de Fenua ma : des réponses claires sont attendues quant à la clarification de la répartition des compétences entre le Pays et les communes, la politique sectorielle du Pays, les taxes encaissées par le Pays, la responsabilité de l'Etat, la contribution des communes à Fenua ma, sa prise en compte dans les BA déchets des communes,
 - Le projet de CET intercommunal à Vaitoetoe : coordination de la concertation de cette solution avec les autres communes dans le cadre de la politique sectorielle des déchets du Pays. La commune est consciente qu'elle devra composer avec le syndicat intercommunal Fenua Ma, sa population n'étant pas en capacité de supporter les coûts de ce service. Cependant, la commune dénonce les tarifs pratiqués par Fenua Ma au regard de la capacité financière de ses administrés.
 - Les retours de l'expérimentation du procédé de valorisation hawaïen et surtout de l'impact financier de chaque solution sur les usagers.

Toutefois, compte tenu des enjeux écologiques, économiques et sociaux de ce dossier, la Commune de Faa'a n'a cessé depuis 2004 et ne cessera de réclamer, que dans le cadre d'une politique sectorielle claire et partagée, la compétence du traitement des déchets relève du Pays et soit financée par les taxes sur l'environnement qu'il perçoit déjà, les communes assurant, elles, en tant qu'entité de proximité, la collecte de tous les déchets.